



**Délibération**  
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 017-211704150-20220217-2022\_7DOB2022-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

### 2022 – 7 TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) – EXERCICE 2022 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 21**

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, VIOLLET Céline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier

**Excusés ayant donné pouvoir : 8**

CARTIER Nicolas à CREACHCADEC Philippe, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, JEDAT Günter à DRAPRON Bruno, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, PARISI Evelyne à CALLAUD Philippe, TORCHUT Véronique à Marie-Line CHEMINADE

**Absents excusés : 6**

BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, CREACHCADEC Philippe, DELCROIX Charles, DIETZ Pierre, ROUSSAUD Barbara

**Secrétaire de séance :** TOUSSAINT Charlotte

**Date de la convocation :** 11/02/2022

**Date d'affichage :** 23 FEV. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2121-29 et L.2312-1,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,



Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022 présenté,

Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalablement à l'examen du budget primitif 2022,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 3 février 2022,

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022 lors de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022 lors de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la délibération.

**Pour l'adoption : 28**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

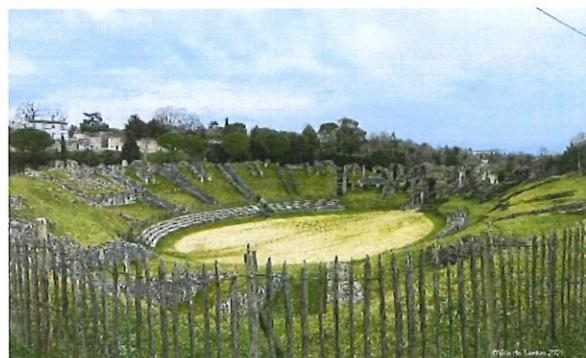
  
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## **ELEMENTS ECONOMIQUES, BUDGETAIRES ET FINANCIERS CONTRIBUANT AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**



## Table des matières

1. Contexte général.....	3
1.1. Situation économique globale .....	3
1.1.1. Des politiques budgétaires et monétaires sans précédent .....	3
1.1.2. Économie mondiale : une santé retrouvée en 2021 .....	4
1.1.3. Retour de l'inflation et adaptation des Banques Centrales.....	6
1.1.4. Pour la France .....	6
1.1.5. Sur le Projet de Loi de Finances 2022.....	7
1.1.6. Chiffres clés .....	8
1.2.1. Une volonté de mettre en place une réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations de l'État .....	9
1.2.2. La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022 .....	10
1.2.3. La Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal.....	10
1.2.4. Un soutien maintenu pour l'investissement local .....	10
2. Quelles marges de manœuvre financières pour Saintes ? .....	12
2.1. Situation de la Ville .....	12
2.1.1. Le niveau d'épargne .....	12
2.1.2. Les investissements .....	14
2.1.3. L'endettement .....	16
2.2. Orientations financières .....	18
2.2.1. La volonté d'investir pour la Ville en accompagnant la relance de l'économie.....	18
2.2.2. Les orientations pour 2022 visent à accroître les investissements par un cadrage budgétaire de maîtrise des dépenses de fonctionnement .....	20
3. Les Ressources Humaines .....	30
3.1. La structure et l'évolution des effectifs.....	30
3.2. L'évolution des dépenses .....	31
3.3. La rémunération et temps de travail.....	32
3.3.1. La rémunération .....	32
3.3.2. L'action sociale .....	32
3.3.3. Le temps de travail .....	32
4. Perspectives sur les budgets annexes .....	34
4.1. Budget annexe « Golf ».....	34
4.2. Budget annexe « Site Saint-Louis » .....	35

## Avant-propos

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif de l'année.

Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est réalisé aux vues notamment de l'analyse de la situation économique nationale et du territoire, ainsi que des éléments de la Loi de Finances pour 2022 connus au moment de son élaboration.

Il comprend un atterrissage prévisionnel de l'exercice 2021, projeté sur la base d'éléments d'exécution à fin novembre 2021. Cette analyse constitue une tendance que l'adoption du compte administratif 2021 viendra préciser.

Ce ROB présente également les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette. Il doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs.

En ce sens, le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **1. Contexte général**

#### **1.1. Situation économique globale<sup>1</sup>**

La crise sanitaire mondiale qui a commencé fin 2019 / début 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire et s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières.

Si la pandémie est aujourd'hui maîtrisée dans les grandes puissances économiques telles que la Chine, les États-Unis et l'Europe, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont à ce jour pas suffisamment accès aux vaccins. Au niveau mondial, les indicateurs de santé de l'économie et des marchés financiers sont au plus haut depuis le troisième trimestre 2021.

##### **1.1.1. Des politiques budgétaires et monétaires sans précédent**

Parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir puis éradiquer l'épidémie de la Covid-19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont massivement et rapidement intervenus pour soutenir l'économie.

**Sur le plan budgétaire**, les politiques se sont focalisées d'abord sur le soutien à l'économie avant de favoriser la relance.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'État a par exemple financé, rien qu'en 2020, le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, c'est-à-dire que les banques peuvent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques, l'État a mis en place un programme de garanties d'emprunts de 300 milliards, les fameux Prêts Garantis par l'État (PGE), programme prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

<sup>1</sup> Dossier Finance Active « Projet de loi de finances pour 2022 – décryptage des mesures concernant les collectivités » - 28 octobre 2021.

Au niveau européen, l'Eurogroupe a mis en place un plan d'urgence de 540 milliards d'euros. Ce plan comprend premièrement une enveloppe de 200 milliards d'euros accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises, deuxièmement la possibilité pour la Commission européenne de lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les États membres à financer des mesures sociales comme le chômage partiel, et troisièmement l'octroi aux pays les plus touchés par le virus des lignes de crédit préventives via le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) dans la limite de 240 milliards d'euros.

Par la suite, les plans de relance ont pris le relais afin de financer des projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle, comme : l'écologie, la digitalisation ou encore l'économie durable. En France, le plan France Relance de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards.

En Europe, le plan de relance NextGenerationEU (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ». Ce plan d'un montant total de 2 000 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-Covid-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

**Sur le plan monétaire**, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et développent leurs instruments de politique non conventionnelle afin de permettre aux acteurs (États, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions.

Outre-Atlantique, la Réserve fédérale des États-Unis (FED) a également pris des mesures exceptionnelles. Elle a procédé à plusieurs baisses de taux pour un total de 150 points de base en l'espace de quelques semaines, ceux-ci évoluant actuellement entre 0% et 0,25%. De plus, elle a annoncé un programme de 2 300 milliards de dollars visant à soutenir l'économie nationale en proposant des prêts d'une durée de quatre ans aux entreprises de 10 000 employés au maximum, mais également en achetant des obligations émises par les États, les comtés et les villes les plus peuplées du pays. D'autres programmes de relance budgétaire sont encore en cours de validation par les institutions américaines, tels que le plan d'investissement dans les infrastructures ou encore un plan social de plusieurs milliers de milliards de dollars.

Ces mesures de soutien à l'économie (par les banques centrales et les gouvernements) et les mesures de relance ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'États sur les marchés et de permettre à l'économie mondiale de résister, ce qui s'illustre dans les valorisations élevées des différents marchés comme les actions ou le pétrole (autour des 6 500 points pour le CAC 40 et de 80\$ pour le Brent à fin septembre 2021).

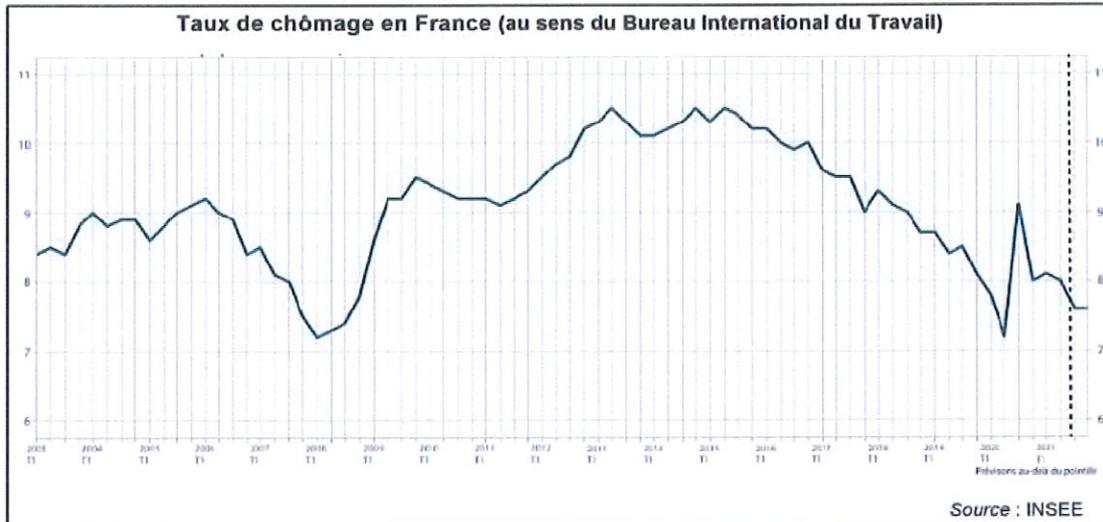
### 1.1.2. Économie mondiale : une santé retrouvée en 2021

Les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social.

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage.

En France, le pic de chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau contenu de 9%, avant de retomber à 8%, et de poursuivre depuis sa baisse (cf. graphique infra). Cela a permis une reprise d'activité économique rapide dès la fin des mesures de confinement.

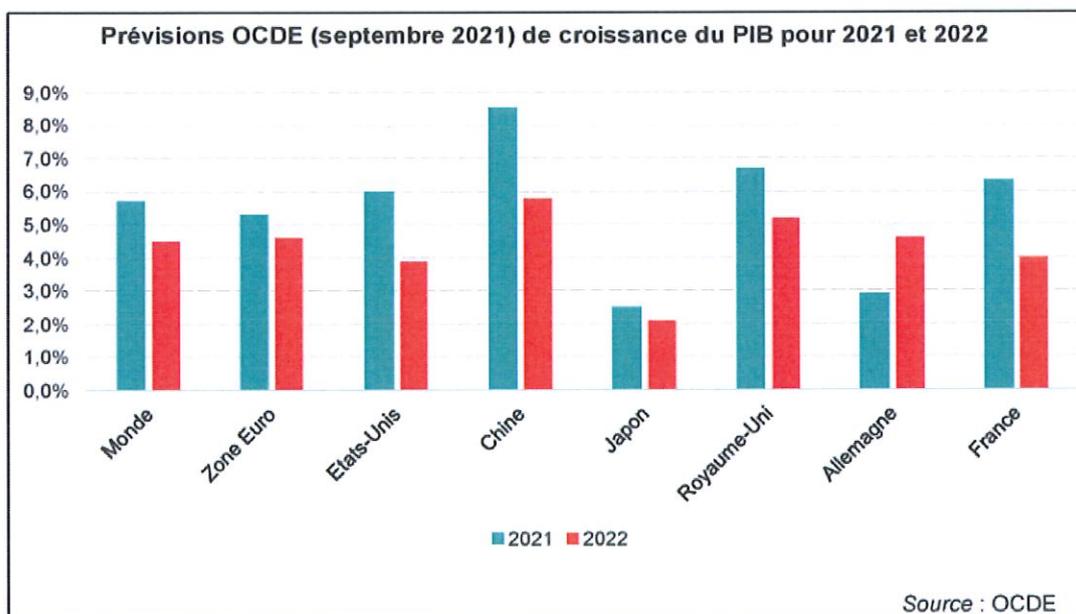
À l'inverse, aux États-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en œuvre. Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux États-Unis a été multiplié par quatre en atteignant les 14,7%, contre les 3,5% observés avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage pour atteindre le niveau de 4,8% en septembre 2021.



Du côté de la croissance économique, les prévisions d'abord pessimistes se sont progressivement et rapidement améliorées depuis le début de la pandémie, et ce, jusqu'aux prévisions de septembre dernier de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), sur fond d'amélioration continue des conditions sanitaires mondiales.

Même si le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, nous observons que le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022.

Cette année, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, de 5,3% pour la Zone Euro, de 6% pour les États-Unis et de 8,5% pour la Chine.



Aux États-Unis et en Europe, les établissements bancaires ont prouvé leur résilience et ont également retrouvé une santé financière remarquable.

En termes de résilience, la gestion de la liquidité des banques européennes est bonne et s'améliore selon une étude du cabinet KPMG<sup>2</sup> de juillet 2021. Le ratio de couverture de liquidité, Liquidity Coverage Ratio (LCR), des banques du panel étudié est « largement supérieur à 100% et en forte progression à 151% en 2020 contre 139% en 2019 », tout comme leur structure financière puisque le ratio de solvabilité bancaire (CET) moyen ressort à 14,96% en 2020, en hausse de 107 points par rapport à 2019.

<sup>2</sup>« Risques sanitaires, financiers et climatiques : comment les banques européennes ont traversé 2020 ? »

En outre, l'année 2021 est positive pour les banques qui voient leur niveau d'activité augmenter. Le produit net bancaire de la banque BNP Paribas a par exemple augmenté de 0,9% entre le deuxième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2021. Il en va de même pour leur profitabilité (CA CIB a affiché au troisième trimestre 2021 le meilleur résultat net depuis sa cotation en 2001).

### **1.1.3. Retour de l'inflation et adaptation des Banques Centrales**

Si la croissance économique a été touchée par la crise sanitaire mondiale, celle-ci, à travers le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale, a également pesé sur la croissance des prix en zone euro. Malgré les politiques monétaires menées par la BCE et la FED visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation, cette dernière n'a pas été au rendez-vous de 2020. En zone Euro, elle a atteint 0,25% en 2020. Cette très faible augmentation des prix s'explique essentiellement par l'effondrement des prix de l'énergie, qui pèsent fortement dans l'indice des prix européen.

On observe cependant un changement de tendance depuis octobre 2020. Le cours du pétrole Brent ne cesse de grimper, et cote début octobre 2021 aux alentours des 80\$ US, faisant mécaniquement s'envoler l'indice des prix à la consommation. Qui plus est, d'autres éléments conjoncturels poussent les prix à la hausse depuis la sortie des confinements : des difficultés de recrutement, des hausses de salaires, une désorganisation des chaînes d'approvisionnement, une pénurie de matières premières entraînant la hausse de leur prix. Au niveau des matières premières, l'impact du coût de pétrole se fait sentir directement à la pompe sur le prix du gazole. En France, le prix au litre n'a jamais été aussi élevé. Il a atteint les 1,5883 euros par litre la semaine du 3 au 9 janvier 2022<sup>3</sup>.

### **1.1.4. Pour la France**

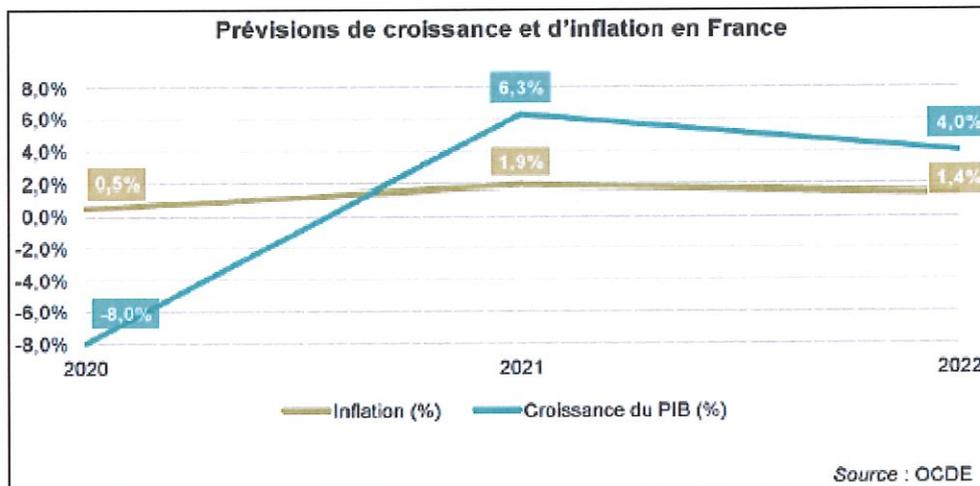
En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation était de 0,5%. En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet de rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique.

En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays, mais surfant tout de même sur les effets de la relance budgétaire du gouvernement et des autres relances mondiales.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9% en 2021 et 1,4% en 2022. Le chiffre assez élevé en 2021 devrait en effet baisser compte tenu du caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes. L'aspect « temporaire » de l'inflation est le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE qui pensent que les goulets d'étranglement dus à la reprise économique ne dureront pas.

Cependant, il est tout de même envisageable, d'après elles, que cette hausse des prix dure plus longtemps et soit plus importante que prévu ; ce qui pourrait entamer la croissance.

<sup>3</sup> Ministère de la Transition Écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/prix-des-produits-petroliers>



### 1.1.5. Sur le Projet de Loi de Finances 2022

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 143,4 milliards d'euros.

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue (voir supra) permettant au déficit public de diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB (passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021. Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise.

Par ailleurs, la baisse du taux de prélèvements obligatoires est poursuivie. Ce taux, qui représentait 45,1% du PIB en 2017, devrait s'établir à 43,5% en 2022.

Toutefois, les collectivités ne manqueront pas probablement d'être associées au nécessaire effort de redressement des finances publiques, ce qu'avance d'ailleurs la Cour des Comptes dans son dernier rapport : « la contractualisation financière qui succèderait aux contrats de Cahors de la LPFP 2018-2022 devra clarifier l'articulation de la contribution attendue des collectivités à la relance avec les objectifs nationaux de soutenabilité de la dépense publique ».

Cet effort pourrait se traduire par une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement et une limitation du recours à l'emprunt induit par l'attention portée à l'évolution des capacités de désendettement.

Mais les collectivités ont déjà fait d'importants efforts durant les dernières années, au travers des baisses de dotation, des hausses de prélèvements sur leurs recettes, qui viennent grever leur autonomie et complexifier une équation déjà ardue.

#### **Les principales mesures du budget 2022 de l'État**

- De nouvelles dépenses pour la croissance

Le projet de budget 2022 poursuit la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'État à Pôle emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022 pour un coût de 2 milliards d'euros. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu (en particulier, avec la reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. En matière de prévention des risques, le budget du fonds de prévention des risques naturels majeurs est porté à 235 millions d'euros en 2022, contre 137 millions en 2017.

Le PLF 2022 contient également des mesures fiscales du plan en faveur des travailleurs indépendants annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021 : allongement des délais d'option et de renonciation pour le régime réel d'imposition des entreprises individuelles, simplification de la transmission d'entreprises est facilitée, doublement du montant du crédit d'impôt en faveur de la formation des chefs d'entreprise pour les microentreprises, etc.

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également prolongées :

- ✓ Financement de la revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux (coût de 2,4 milliards en 2022) ;
- ✓ Déploiement, en vue de sa généralisation, du service national universel (SNU) avec 50 000 jeunes en séjour de cohésion en 2022 ;
- ✓ Crédits pour l'accueil d'au moins 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022 ;
- ✓ Reconduction du dispositif Pass'Sport pour 2022 ;
- ✓ Prolongation de six mois, jusqu'en juin 2022, de l'aide exceptionnelle à l'alternance (pour les moins de 30 ans).

En matière sociale, la recentralisation du financement du RSA sera expérimentée pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires. Celle-ci a été récemment annoncée par le Premier ministre pour le département de la Seine-Saint-Denis.

En matière de handicap, une réforme du calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) entrera en vigueur en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure, qui doit conduire 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 euros par mois, avait été annoncée en juin 2021 par le gouvernement lors de la discussion sur la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, qui à l'origine prévoyait la "déconjugalisation" de l'AAH.

Des amendements du gouvernement viendront compléter le PLF 2022. Ils concerneront en particulier deux mesures annoncées le 12 juillet dernier par le président de la République :

- le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, consacré aux filières d'avenir et innovantes, comme l'hydrogène ou les biotechnologies ;
- la création d'un revenu d'engagement pour les jeunes, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation.

Un plan « compétences » doit être également présenté. Il s'agit d'un plan de renforcement, d'investissement dans les compétences humaines, la formation, l'insertion des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA.

- La poursuite de la baisse des impôts

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés sera encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passera à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

#### **1.1.6. Chiffres clés**

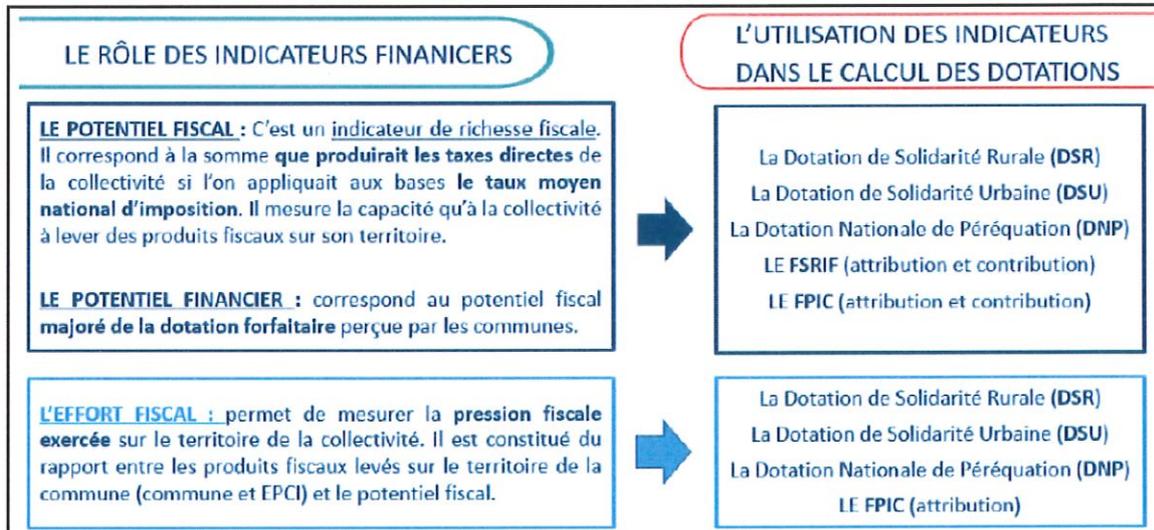
- +4 % : hypothèse de croissance
- +4,8 % : hypothèse de déficit public pour 2022 contre +8,4% en 2021
- 114 % du PIB : hypothèse du ratio d'endettement en 2022 contre 115,6% en 2021
- 55,6% du PIB : hypothèse du niveau des dépenses publiques en 2022 contre 59,9% en 2021
- 43,5 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2022 contre 43,7% en 2021

### **1.2. Situation des collectivités territoriales : Le Projet de loi de Finances 2022**

### 1.2.1. Une volonté de mettre en place une réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations de l'État

Cette réforme devrait impacter les dotations des collectivités de manière progressive à partir de 2023.

Jusqu'à présent, les indicateurs permettant de répartir les dotations de solidarité sont les suivants :



Les indicateurs financiers devraient progressivement être remplacés par les éléments suivants :

- Intégration de nouvelles ressources au calcul du potentiel fiscal : Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO, basé sur la moyenne des 3 dernières années), taxe sur la publicité extérieure (TLPE), taxe sur les pylônes, majoration de la Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires.
- Volonté de prendre en compte le revenu par habitant dans le critère de calcul des dotations.
- Évolution à la hausse de l'ensemble des potentiels fiscaux, comme le potentiel fiscal moyen.
- Simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par la commune (et non plus commune + EPCI). Ainsi, les efforts fiscaux vont évoluer à la baisse, comme l'effort fiscal moyen.
- Calcul des indicateurs 2022 avec les données N-2 (et non N-1 comme d'habitude) afin qu'il n'y ait aucun impact sur 2022.
- Impact des premiers effets de cette réforme à partir de 2023, et seront lissés sur 6 années (période 2023-2028) afin qu'il n'y ait pas de variations trop importantes sur la répartition actuelle des dotations.

Les évolutions devraient intervenir à partir de 2023, mais avec la mise en place d'un lissage jusqu'en 2028. Le PLF 2022 prévoit ainsi la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme. Cela s'appliquera comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Coefficient de neutralisation</b>	<b>100%</b>	<b>90%</b>	<b>80%</b>	<b>60%</b>	<b>40%</b>	<b>20%</b>	<b>0%</b>

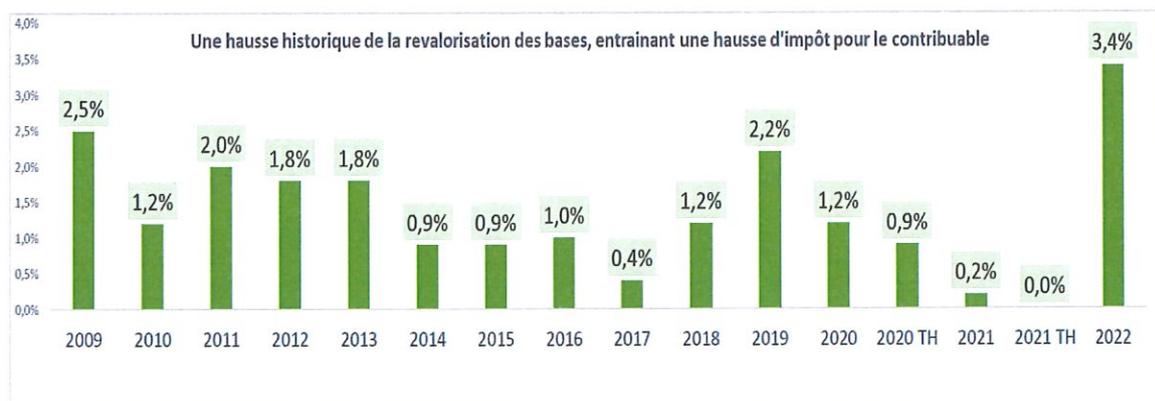
- Des modalités plus précises seront indiquées par décret en début d'année 2022 : Les modalités de la mise en œuvre de la réforme doivent être précisées par décret. Enfin, des modifications législatives pourraient intervenir dans les prochains mois.

En tout état de cause, il conviendra d'analyser comment cette réforme des indicateurs des dotations se met en œuvre, à un moment où les collectivités locales risquent de devoir participer une nouvelle fois à la contribution aux redressements des finances publiques.

### 1.2.2. La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022

Comme le prévoit l'article 1518 bis du code général des impôts, depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus par amendement, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Il ne peut donc plus être atténué par le législateur, et les contribuables devront en 2022, assumer une hausse de leurs contributions. Ils payent de facto, l'effet induit par l'inflation, le coefficient atteignant le niveau historique de 3,4%.



### 1.2.3. La Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP).

L'écèlement de la dotation forfaitaire des communes permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale, notamment celles de la DSU et DSR, qui en 2022 augmentent de 95 millions d'euros chacune.

Aujourd'hui, les dispositions de la loi de finances 2022 prévoient que l'écèlement subit par les villes considérées comme les « plus riches » le serait par un nombre plus de restreints de communes. Par conséquent, l'effort sera supporté par un plus petit nombre de communes et l'écèlement sera donc plus important pour ces dernières.

Il conviendra, au moment de la notification par les services de l'État, de vérifier comment est impactée la Ville.

### 1.2.4. Un soutien maintenu pour l'investissement local

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 milliards d'euros est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID<sup>4</sup>).

La DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Pour faire face à la crise sanitaire, une enveloppe de 276 millions d'euros supplémentaires est prévue au titre de la DSIL exceptionnelle.

Enfin, les communes seront indirectement impactées par la modification des dotations de l'investissement que l'Etat verse au département. En effet, une réforme de la DSID est intervenue. Son attribution se réalisera désormais sur appel à projets jugés prioritaires au niveau local, afin de soutenir efficacement les projets d'investissement portés par les départements.

<sup>4</sup> DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local  
 DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
 DPV : Dotation Politique de la Ville  
 DSID : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2021 et pour 2022 :

	2021	PLF 2022
FCTVA	6,4 Mds€	6,4 Mds€
DSIL	570 M€	907 M€ <i>dont 337 M€ fléchée au titre de la CRTE</i>
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
<b>TOTAL</b>	<b>8,5 Mds€</b>	<b>8,9 Mds €</b>

Voici les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<b>Eligibilité</b>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropoles et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<b>Objet</b>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<b>Attribution</b>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

## 2. Quelles marges de manœuvre financières pour Saintes ?

### 2.1. Situation de la Ville

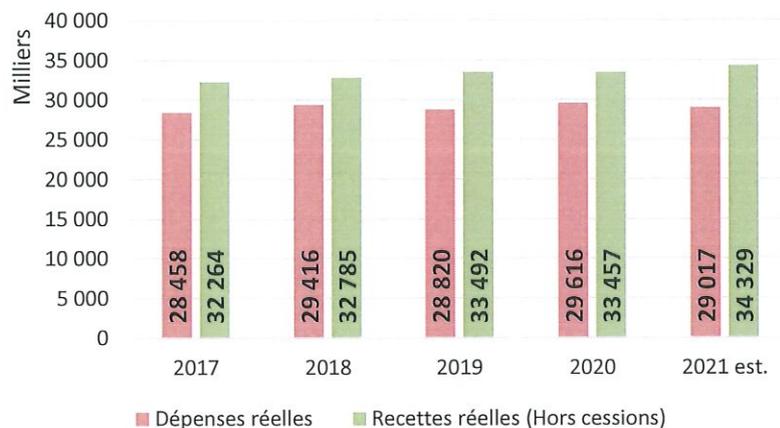
#### 2.1.1. Le niveau d'épargne

Selon le compte administratif provisoire, les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 33 666 K€ (hors produits exceptionnels). Avec les recettes de fonctionnement exceptionnelles (hors cessions), elles seraient de 34 329 K€.

Pour mémoire, le total des produits de fonctionnement représente 1 270 €/habitant en 2020 (la moyenne de la strate étant à 1 487 €/habitant)<sup>5</sup>.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement réelles s'établiraient à 28 587 K€ hors charges exceptionnelles. Avec les charges exceptionnelles, elles se monteraient à 29 017 K€.

Pour mémoire, le total des charges de fonctionnement s'établissait ainsi à 1 165 €/habitant en 2020 (la moyenne de la strate étant de 1 360 €/habitant)<sup>6</sup>.



Grâce à une maîtrise de sa section de fonctionnement, l'épargne brute pour 2021 devrait atteindre le montant historique de plus de 5 millions d'euros, hors événements exceptionnels. Ces résultats ont été obtenus bien que la crise a frappé durement notre ville.

En effet, en raison de la crise sanitaire des dépenses qui deviennent récurrentes (les matériels, équipements ou gels hydroalcoliques pour les services). Dans le même temps, les recettes tarifaires de la ville souffrent avec les fermetures des équipements culturels, sportifs ou des salles municipales. Enfin, la politique de soutien à l'activité des commerçants en décidant des exonérations de redevances d'occupation du domaine public a encore en 2021 diminuer les recettes de la ville.

Par ailleurs, en début d'année, la Ville a dû affronter les inondations exceptionnelles de février, en déployant des moyens humains et financiers imprévus (pour un coût de fonctionnement d'environ 263 K€, comprenant les dépenses liées à l'achat des matériaux de secours et de sécurisation, les frais directement liés aux personnels, ainsi que l'utilisation des véhicules).

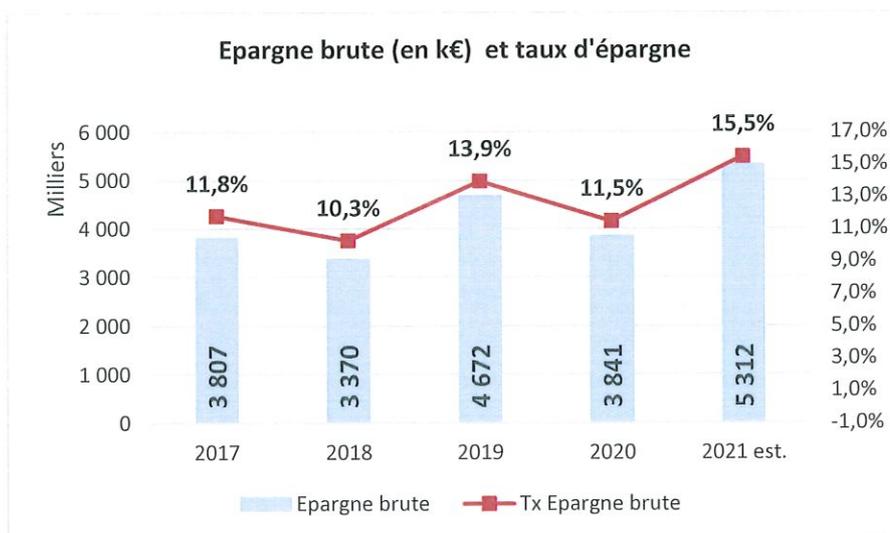
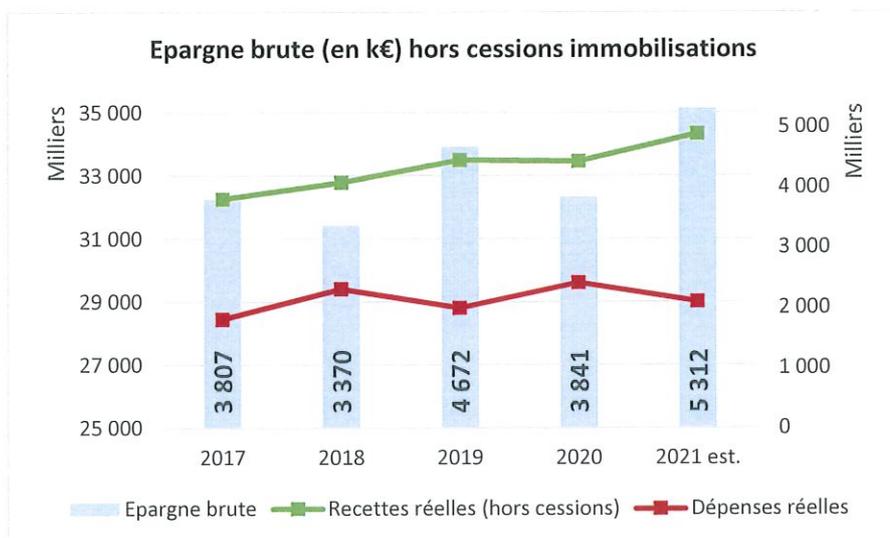
Les services se sont mobilisés pour répondre à la détresse des habitants et assurer, quotidiennement, pendant plusieurs semaines, une présence active sur le terrain. C'est le sens du service public que les femmes et les hommes qui le composent en soient encore une fois vivement remercié.

Enfin, il convient de préciser que l'épargne de la section de fonctionnement pourrait être sensiblement améliorée si nous prenions le versement des indemnités à la ville dans le cadre du contentieux de l'usine Diconche (plus de 306 K€ de produits exceptionnels) ou la régularisation fiscale sur la TVA concernant le syndicat de voirie (plus de 136 K€). L'implication des services de la ville a permis de régler ses situations administratives anciennes.

<sup>5</sup> DGCL – comptes individuels des collectivités - 2020

<sup>6</sup> DGCL – comptes individuels des collectivités - 2020

Le taux d'épargne brute prévisionnel<sup>7</sup>, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement) serait ainsi autour de 15,5% pour 2021, en hausse au regard de l'année dernière.



Afin de s'inscrire dans la trajectoire tracée, les efforts engagés, cette année, devront se poursuivre pour continuer à garantir un niveau d'épargne brute satisfaisant, et ainsi contribuer au financement des investissements des années à venir, comme envisagé.

Cette volonté passe, d'une part, par des efforts sur les charges à caractère général, en veillant à maintenir un niveau de service acceptable pour le fonctionnement des services, avec une maîtrise de la masse salariale, et d'autre part, par une recherche constante de ressources externes : il convient en ce domaine de poursuivre sur l'innovation de produits des services, du domaine et ventes diverses, ainsi que sur les subventions publiques et la mise en place d'une politique de recherche de financement cohérente avec les projets municipaux du mandat.

C'est d'ailleurs tout le sens de l'organisation des services avec la mise en place d'une cellule projets qui veille à la recherche et la coordination des sources de financement des projets municipaux du mandat.

<sup>7</sup> Taux d'épargne brute = montant de l'épargne brute / montant des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions).

Pour mémoire, il est considéré, par la doctrine administrative, qu'un taux d'Épargne Brute est critique quand ce dernier est inférieur à 7%.

En tout état de cause, il convient, ainsi, de saluer les efforts des agents municipaux, dans toutes les politiques publiques de la Ville, qui identifient les marges de manœuvre et contribuent ainsi à la mise en place d'économies de fonctionnement.

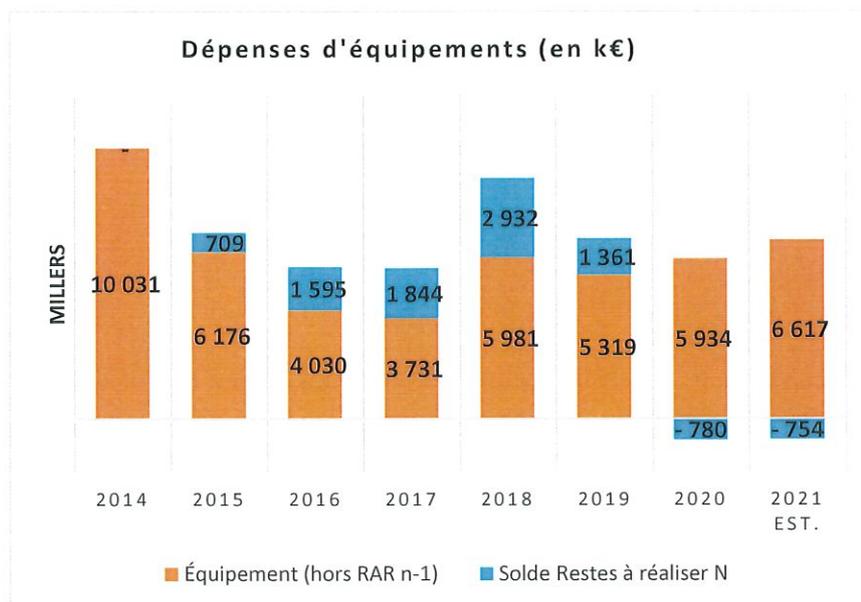
### 2.1.2. Les investissements

L'année 2020 a enregistré une augmentation de 11,5% (soit +615 K€) des dépenses d'équipements par rapport à 2019, malgré la crise sanitaire et les périodes de confinement, en permettant la réalisation de travaux importants sur les bâtiments de la Ville (dont le grand hall des anciens abattoirs, et de nombreux travaux dans les écoles, suite au diagnostic lors de l'été 2020), ainsi que la Palu et des réfections de voiries.

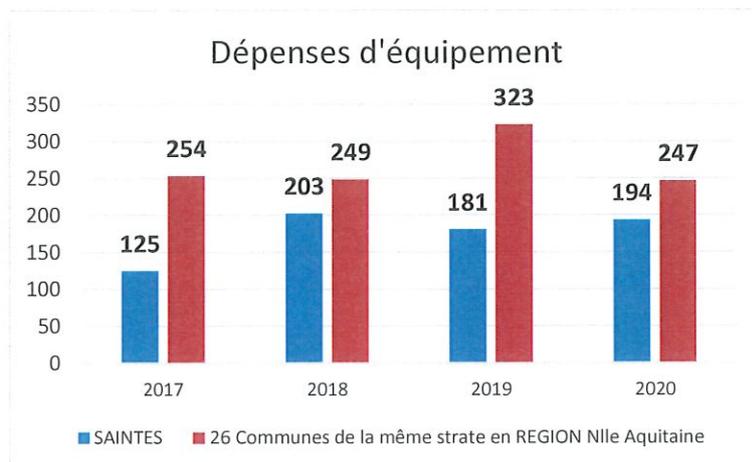
Cette année 2021 devrait se poursuivre sous le même augure, en hausse d'un peu plus de 11,5% (+682 K€) par rapport à 2020.

- Ainsi de nombreux chantiers ont été menés cette année sur des équipements de la Ville, dont le Hall Mendès France en termes de sécurité incendie avec une première tranche avant l'installation du centre de vaccination et la fin au printemps 2022, des travaux de mises aux normes et de réfections de salles dans les écoles, l'engagement de travaux de menuiseries sur l'Hôtel de Ville et bâtiments culturels ainsi que le début d'un plan de réfection des toitures les plus endommagées avec une priorité cette année sur 5 bâtiments municipaux.
- Des projets d'attractivité de la Ville ont été engagés ou poursuivis (comme sur la Palu, la première tranche de la restauration de l'Église Saint-Eutrope, ou encore le début du grand chantier de restauration de l'Amphithéâtre), mais aussi la rénovation de nombreux jeux pour enfants et des travaux de voiries et d'éclairage.
- Par ailleurs, en matière de patrimoine culturel, la décontamination du Fonds Anciens de la Ville s'est également poursuivie, s'inscrivant dans la continuité des travaux sur la Médiathèque.

Si entre 2015 et 2019, nous pouvons constater des dépenses d'équipements en moyenne de 5 047 K€, force est de constater que les investissements sont repartis à la hausse depuis deux années malgré un contexte particulier.



Le graphique ci-dessous permet de visualiser les dépenses d'équipements de Saintes (en euros/habitants) par rapport aux 26 autres communes de même strate en Région Nouvelle Aquitaine, et montre un sous-investissement chronique de la Ville, globalement depuis 2015, mais qui tend à remonter ces dernières années. **L'année 2020 est, à ce titre, marquante, dans la mesure où tandis que les dépenses d'équipement enregistrent une forte baisse dans les communes de la strate, la Ville voit ses mêmes dépenses croître.**



Source : OFGL/DGFIP/DGCL

Le mandat précédent a enregistré une augmentation régulière des « restes à réaliser » depuis 2016, correspondant à des dépenses engagées l'année N-1 et mandatées en année N (ex : des dépenses engagées en 2020 et mandatées en 2021).

Cette année encore, le solde prévisionnel des « restes à réaliser » serait excédentaire de près de 754 K€ (c'est-à-dire que les recettes attendues et reportées sont supérieures aux dépenses d'équipements reportées) :

- Recettes de 1 835 K€ correspondent à l'emprunt de la Caisse des Dépôts & Consignations pour 1 200 K€, et au remboursement prévisionnel du FCTVA de 2021 pour 460 K€, et diverses subventions à percevoir dans le cadre des projets menés par la Ville pour la restauration de l'Église Saint-Eutrope, la rénovation du Grand Hall des Abattoirs, ou encore pour la création de la voie verte Paul Josse et l'aménagement de la base de La Palu (172 K€), ainsi qu'un don de 3 K€ affecté aux travaux de vitraux de la BASILIQUE Saint-Pierre, selon la volonté de la donatrice. Pour mémoire, ces mêmes recettes étaient de 2 050 K€ en 2020.
- Dépenses reportées tous services s'établissant à 1 081 K€ (en baisse de 190 K€ par rapport à 2020).

Pour les années à venir, la volonté est de réduire fortement ces reports de crédits d'un exercice sur l'autre. C'est pourquoi, dès le budget 2021, la Ville s'est dotée d'une vision pluriannuelle de ces investissements en fonction des projets qu'elle souhaitant mettre en œuvre sur le mandat.

Dans ce cadre, deux approches sont déployées pour réaliser les investissements, au sein de 11 nouvelles Autorisations de Programme (AP), créées en 2021 :

- D'abord, certaines thématiques sont identifiées comme prioritaires par les Saintais dans leur quotidien. Elles ont donc été organisées selon leur objet, avec des enveloppes planifiées sur la durée du mandat, avec une programmation annuelle des travaux à effectuer : ce sont les « plans », qui sont regroupés au sein de 3 AP (Bâtiments, Infrastructures, et Cadre de vie).

Autorisation de Programme (AP)	PLANS
BATIMENTS	Scolaires
	Sportifs
	Culturels
	Autres sites
INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	Voirie/Trottoirs
	Sécurisation de l'espace public
	Ouvrage d'Art
	Eclairage public
	Défense incendie
	Effacement de réseaux
CADRE DE VIE	Aménagement et végétalisation paysager
	Plantations d'arbres
	Aires de jeux (Ecoles / Quartiers...)
	Sanitaires publics

Par ailleurs, d'autres projets sont spécifiquement identifiés au sein d'AP dédiées à la réalisation de ces investissements : c'est ainsi 8 nouvelles AP qui ont été créées en 2021 (en sus des 3 précédentes).

Autorisations de Programme Projets (APP)
Réhabilitation Maternelle en Espace Musique et Danse - St-Exupéry
Aménagement du site de La Palu
Réhabilitation de la piste athlétisme
Confortement du transept sud de la Cathédrale St-Pierre
Réhabilitation du Hall Mendes France en Palais des Congrès
Aménagement Flow Vélo
Aménagement d'un Port fluvial
Construction d'un dojo

### 2.1.3. L'endettement

Au 31/12/2020, l'encours de dette bancaire de la Ville, comprenant la dette du Budget Principal et de Saint-Louis, est de 26 352 K€ (dont 1 081 K€ pour Saint-Louis).

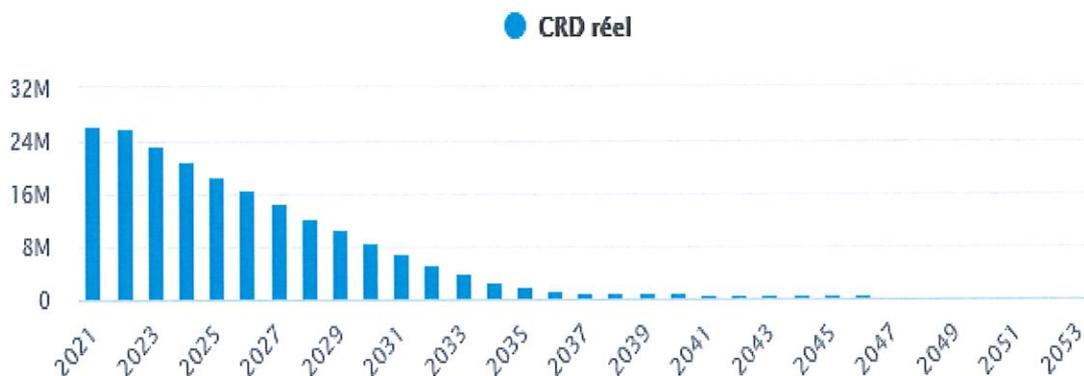
Concernant le budget saint Louis, en 2021, l'emprunt, contracté il y a 5 ans pour 5 100 K€ pour le rachat du Site Saint-Louis, a été totalement remboursé. Pour autant, le Budget Annexe aura une somme d'un peu plus de 6 millions d'euros à s'acquitter envers le Budget Principal à l'issue de l'opération.

Entre 2020 et 2021, l'encours de cette dette a diminué de 418 K€, pour s'établir à 25 934 K€ au 31/12/2021

La dette bancaire par habitant pour le budget principal de la Ville s'établit ainsi à 967 €/habitant en 2021<sup>8</sup> avec un seuil inférieur à 1000 euros par habitant.

Les modalités du recours à l'emprunt ont été effectuées selon la même stratégie que l'année dernière. Ainsi, cette stratégie de financement des dépenses d'investissement aura permis d'assurer le financement des travaux d'équipement (Église Saint-Eutrope, Amphithéâtre, finalisation des travaux dans la médiathèque, voirie, équipements sportifs, renouvellement de matériels roulants et d'informatique), sans obérer l'avenir des investissements futurs et des projets à mener dans le plan de relance « Action Cœur de Ville ».

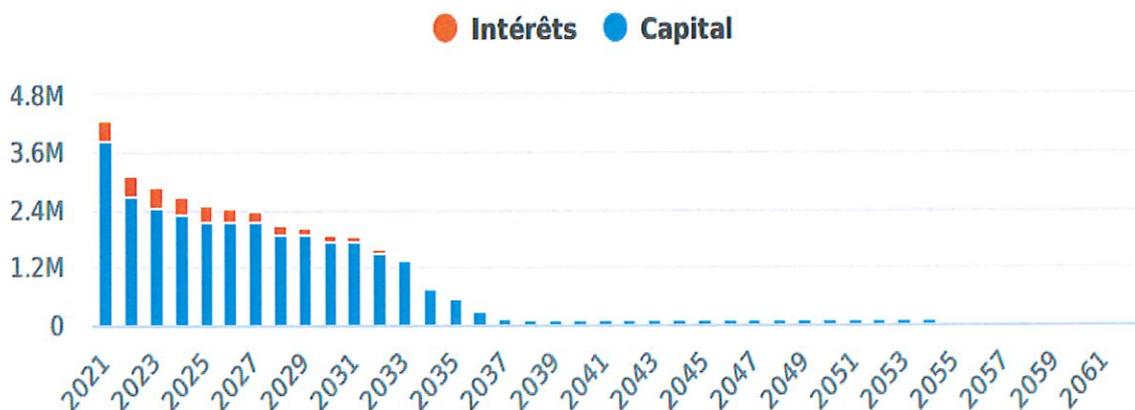
Profil d'extinction de la dette (au 31/12/2021)



Source : Finance Active (pas de CRD simulé présenté)

<sup>8</sup> Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 26 813 habitants – DGCL comptes individuels des collectivités 2020

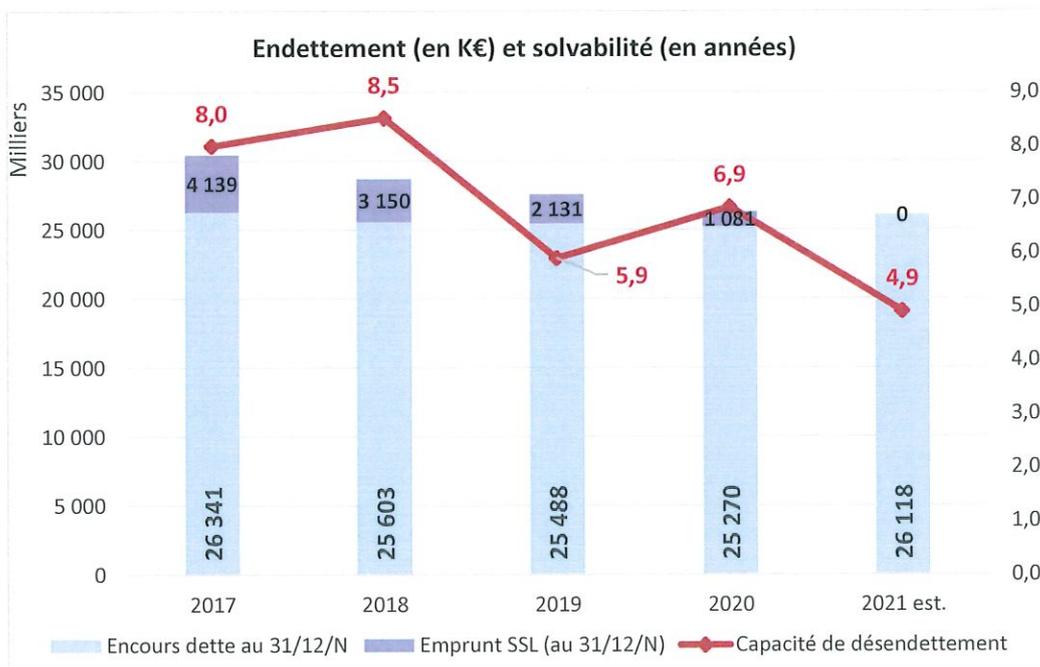
Profil de l'annuité annuelle (capital et intérêts) au 31/12/2021



Source : Finance Active

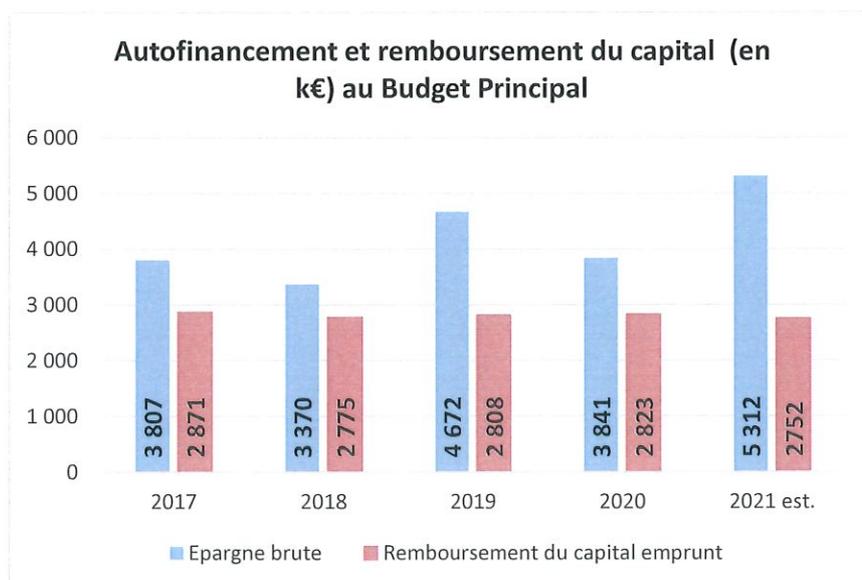
Dans le détail, l'exécutif a signé des nouveaux emprunts pour 3 000 K€. Il convient de spécifier qu'un des emprunts est dédié spécifiquement aux travaux de restauration et valorisation de l'Église Saint-Eutrope pour 1 200 K€.

La Capacité de Désendettement<sup>9</sup> évoluera favorablement pour 2021, en étant ramenée à 4,9 années, grâce à la hausse de l'épargne brute. Il s'agit de la meilleure capacité de désendettement de ces dernières années.



L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette, qui est ce qu'il reste de l'épargne brute après remboursement du capital, pour servir à financer les dépenses d'équipement. Cette année, elle serait de l'ordre de 2 560 K€ (intégrant les événements exceptionnels), en hausse par rapport à l'année dernière (1 542 K€). Sans les événements exceptionnels de cette année, elle demeure en hausse, et s'établirait autour de 2 300 K€.

<sup>9</sup> La Capacité de Désendettement = dette totale au 31/12 de l'année / Epargne Brute. Ce ratio mesure le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette. Pour mémoire, selon la loi de programmation des finances publiques, une collectivité atteint un seuil critique quand le ratio est proche de 13 ans.



## 2.2. Orientations financières

L'État invite les collectivités à la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement dans un environnement complexe tout en les incitant à se projeter vers l'avenir.

Dans ce cadre, la Ville s'inscrit dans une perspective permettant d'assurer les investissements de demain avec un recours à l'autofinancement marqué.

### 2.2.1. La volonté d'investir pour la Ville en accompagnant la relance de l'économie

- Le Plan de Relance<sup>10</sup>

Le Gouvernement a lancé, le 3 septembre, un plan de relance historique « France Relance » pour redresser l'économie et faire la « France de demain ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois.

Il repose sur trois piliers :

- L'écologie : pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable,
- La compétitivité : pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés,
- La cohésion : pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

Les moyens consacrés à ce fonds sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros (soit 1/3 du budget annuel de l'État, dont 40% ont été financés par l'Union européenne) qui sont mobilisables par les États membres jusqu'en 2026. La ville de Saintes, en lien avec la communauté d'agglomération, est pleinement mobilisée pour bénéficier des financements.

- Le programme « Action Cœur de Ville » comme levier majeur de cette politique d'investissement

Soucieuse de renforcer son attractivité, Saintes a été choisie pour intégrer le dispositif national « Action cœur de ville », qui concerne 222 villes françaises éligibles à ce programme. La ville, pôle essentiel du maillage territorial avec les communes rurales qui l'entourent, est source de dynamisme économique,

<sup>10</sup> Sources : <https://www.gouvernement.fr/france-relance> ; <https://www.economie.gouv.fr/presentation-plan-relance> ; <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/>

patrimonial, culturel et social, elle connaît aussi des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale.

Lors de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, Saintes se situait parmi les villes les moins avancées, alors que les conventions signées entre les acteurs devaient prendre fin à la fin de l'année 2022. De plus, peu de subventions potentielles avaient été activées. Une situation décevante à laquelle les élus souhaitaient apporter des réponses communes et concrètes.

Pour répondre à cette urgence, la nouvelle équipe municipale a réalisé des choix structurants pour impulser une dynamique nouvelle, et mettre en place un cadre favorable à la réalisation des actions envisagées pour le cœur de ville Saintais. Ces décisions, résultats des réflexions menées tant au niveau local que global, visent à résoudre les dysfonctionnements vécus par la ville et créer les conditions d'une dynamique durable en cœur de ville.

Aussi, depuis le 1er mars, une nouvelle cellule spécialement dédiée à la coordination et au suivi des projets engagés est chargée d'accompagner les élus référents et les équipes dans la réalisation des actions entreprises dans le cadre du dispositif. Composée de trois éléments, cette cellule est en charge de rechercher les financements applicables aux projets programmés, et d'accompagner les investisseurs privés dans leurs projets de cœur de ville. Enfin, il incombe également à cette cellule de se positionner en garante de la bonne cohésion et de l'entente mutuelle entre la ville-centre, son agglomération, les services de l'Etat et l'ensemble des parties prenantes du dispositif.

Ainsi, dans un contexte de sérénité retrouvée, les partenaires se félicitent désormais des relations plus simples et efficaces favorisant le déploiement des actions et portent conjointement leur regard vers la signature d'un nouvel avenant, matérialisant le redémarrage du dispositif, l'intégration de nouveaux projets, et le soutien de nouveaux partenaires.



La mise en œuvre de ce projet de territoire répond à d'une double ambition : améliorer les conditions de vie des Saintais et conforter la ville comme moteur de développement du territoire. Élaborées en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, les actions menées engagent tant la collectivité que son intercommunalité, tant les partenaires publics que privés.

Ces actions, résultats des réflexions menées tant au niveau local que global, sont une réponse directe aux dysfonctionnements identifiés, pour créer les conditions d'une dynamique durable en cœur de ville. La stratégie est simple et elle repose sur cinq volets :

- Axe 1 - Réhabilitation - restructuration de l'habitat :
  - Reconquête des friches : Olympia, Crédit Mutuel
  - Rénovation des façades en cœur de ville
  - Opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain
  - Réhabilitation du parc de logements locatifs en cœur de ville
- Axe 2 - Développement économique et commercial équilibré :
  - Création de cellules commerciales « à l'essai »
  - Etude de marketing territorial
  - Création d'une agence de l'attractivité
- Axe 3 Accessibilité et mobilité et connexions :
  - Aménagement des quais le long de la Charente dans le cadre de la Flow vélo
  - Etude mobilité et plan de stationnement
  - Renouvellement de la signalétique, des parcours et animations

- Aménagement d'un port fluvial
- Modernisation des supports de communication touristique
- Axe 4 - Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine :
  - Rénovation de l'Amphithéâtre
  - Rénovation du monument Saint-Eutrope et de ses abords
  - Reconversion de la friche hospitalière de Saint-Louis
  - Mise en valeur de l'Epave de Courbiac
  - Révision du Site Patrimonial Remarquable
- Axe 5 Accès aux équipements et services publics :
  - Réaménagement du quartier de la gare SNCF et création d'un Ferrocampus
  - Création d'un centre des congrès sur l'Espace Mendes France
  - Aménagement de la Palu : base de loisir, parcours piéton, création d'une maison de la nature
  - Création d'une application mobile citoyenne

### **2.2.2. Les orientations pour 2022 visent à accroître les investissements par un cadrage budgétaire de maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse implique, dans un contexte économique encore incertain pouvant peser sur la dynamique des ressources, que la progression des dépenses de fonctionnement de la Ville soit maîtrisée.

Après intégration des dépenses dites contraintes (dépenses obligatoires et de fonctionnement des services, déclinaison des projets de mandat, etc), les prévisions des directions sont élaborées sur la base d'un maintien en volume des enveloppes 2021.

La projection des produits de fonctionnement permet de fixer le niveau d'épargne brute, en tenant compte de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant.

Cette épargne brute est compatible avec la croissance de l'annuité de dette inhérente au programme d'investissement intégré dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et permet de dégager une épargne nette<sup>11</sup> qui constitue la part réelle de l'autofinancement des investissements municipaux.

Ainsi, s'agissant des dépenses d'équipement, les prévisions des services devront être réalisées en cohérence avec les enveloppes arrêtées dans le PPI, ainsi que leur capacité à réaliser tout ou partie des opérations sur l'exercice.

Il convient de mettre régulièrement à jour cette prospective pour s'assurer que les grands équilibres sont respectés, et pouvoir proposer d'éventuelles mesures d'adaptation.

Pour poursuivre l'action volontariste engagée par la Ville, et répondre aux enjeux d'attractivité et de développement, il convient de fixer les grandes lignes financières et budgétaires du mandat :

- **Les recettes**

**Sur les produits des services** (vente de billets spectacles, visites des musées et sites touristiques, location de salles, stationnement, etc), avec les deux dernières années liées à la pandémie, les recettes ont fortement diminué (près de 40% en deux ans). Les services sont mobilisés afin de poursuivre leurs efforts pour accueillir les visiteurs dans les équipements et sites culturels dès que la situation reviendra à de meilleurs auspices. Il est espéré en 2022 que le produit des services revienne à un montant proche à celui de 2019.

**Sur la fiscalité**, en 2021, les principales recettes fiscales ont connu des progressions comparables à la période d'avant-covid. Ainsi, la taxe foncière, devient la principale ressources fiscales (depuis la suppression de la taxe d'habitation) et connaît, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, à périmètre actualisé, une progression estimée de l'ordre de 1,70% (soit +352 K€).

Pour 2022, afin de ne pas porter un poids supplémentaire sur les habitants, **les taux d'imposition demeureront inchangés**, d'autant plus que la Loi de Finances 2022 prévoit une augmentation des bases locatives de 3,4%.

<sup>11</sup> Épargne nette = Épargne brute - remboursement du capital de l'année (annuité).

Comme le montre le graphique ci-dessous, une part conséquente des recettes de la Ville provient de la fiscalité directe pour 61%.

**Ce choix politique, de ne pas recourir au levier fiscal, nécessite donc de travailler à un contrôle des dépenses, qui sont néanmoins dépendantes de la mise en œuvre du programme municipal, et à la recherche de recettes nouvelles.**

***Des ressources externes à renforcer***

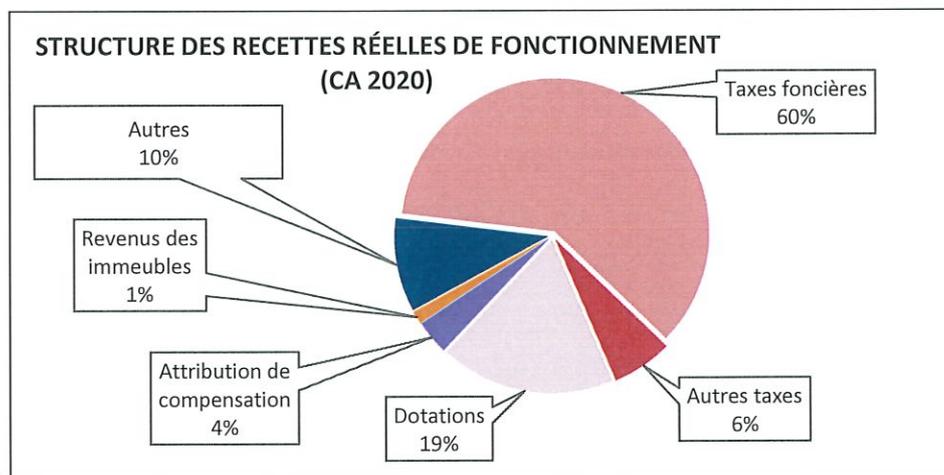
La recherche active de subventions publiques et des ressources alternatives (en se positionnant sur des fonds divers ou en accentuant la dynamique de l'Action Cœur de Ville...) est devenu une priorité des élus et des services, et doit se poursuivre encore cette année pour maintenir le rythme des projets municipaux, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Et, notamment, les financements liés au programme « Action Cœur de Ville » sont au cœur de ce dispositif d'investissements de la Ville pour les années à venir.

Ainsi, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été soutenues par les partenaires financiers comme : un complément exceptionnel du DSIL pour l'aménagement de la voie verte Paul Josse (120 K€), la restauration de l'Église Saint-Eutrope (200 K€, dont 100 K€ dès cette année), l'élaboration du Schéma directeur St-Louis/St-Eutrope/Vallon des Arènes (36 K€), ou encore les demandes exceptionnelles auprès de l'État (Fonds de Dotation de Solidarité, sollicité à hauteur de 495 K€ sur 4 ans), du Département et de la Région dans le cadre des inondations de début 2021.

C'est en s'appuyant sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), actualisé chaque année, que cette démarche de gestion et d'anticipation permettra de poursuivre le développement et l'embellissement de la Ville : tenir compte des projets « Action Cœur de Ville » au regard des investissements annuels, nécessaires au maintien en état des équipements municipaux et au renouvellement des matériels, permet aux services d'assurer quotidiennement leurs missions de service au public.

Les autres pistes d'actions sont ouvertes, comme innover sur les offres des services et équipements municipaux, en travaillant et revisitant les offres groupées, ou partenariales, ou encore, poursuivre le plan de cessions d'actifs contribuant à la politique de gestion foncière et d'aménagement de la ville.



• **Les dépenses**

Le contrôle des dépenses de fonctionnement doit contribuer à l'autofinancement des investissements, et limiter ainsi le recours à l'emprunt dans une perspective de maîtrise à long terme.

Ainsi, les charges à caractère général, doivent être adaptées, sur l'ensemble des postes de dépenses, au niveau attendu de qualité du service public par les Saintais.

Pour ce faire, il s'agira de mobiliser et d'impliquer les personnels autour du Projet de Ville pour proposer des modes de gestion adaptés aux activités de proximité d'aujourd'hui.

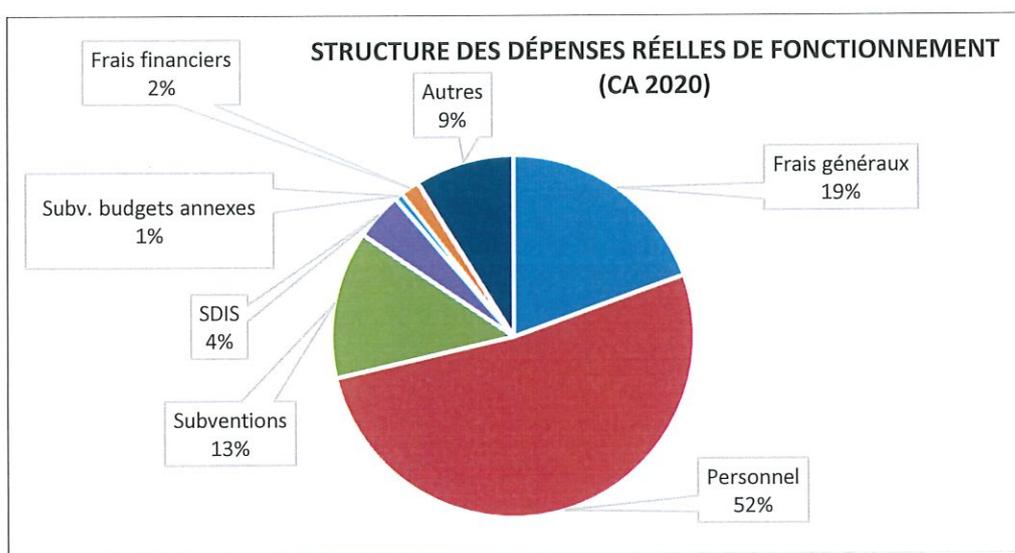
La réflexion se poursuit également sur le terrain de l'organisation et des services que la Ville met à la disposition des Saintais.

Les charges de personnels seront maintenues à un niveau understandable pour assurer le fonctionnement des services et la réalisation des projets, en veillant à revoir l'organisation des services en fonction des mouvements de personnels, et en privilégiant la mobilité interne.

De même, les remplacements ponctuels d'agents absents momentanément, ainsi que le recours aux heures supplémentaires, seront particulièrement scrutés pour correspondre aux réels besoins de la collectivité, et tenir le volume global de la masse salariale.

Toutefois, des mesures de revalorisation des agents de catégorie C ont été prises durant les derniers mois et viennent impacter le budget tant 2021 que 2022 de notre collectivité. Ces mesures représentent des revalorisations applicables, pour certaines, depuis octobre 2021. Le coût pour l'exercice budgétaire 2022 est estimé par les services de la ville à un montant de près de 30 000 €.

Enfin, les subventions annuelles aux associations contribueront à la dynamique du territoire et à son animation tout au long de l'année. Pour ce faire, la situation des réserves financières des associations, et du projet associatif pluriannuel qu'elles développeront, seront notamment des éléments décisionnels dans l'attribution annuelle.



- **Un renforcement de la relation avec la Communauté d'Agglomération**

Après une année passée à retisser les liens entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de Saintes, les actions communes n'ont pas manqué de se faire jour dans la suite de celles engagées l'année précédente.

En effet, de nombreux sujets ont amené les deux collectivités à œuvrer de concert dans des domaines non exhaustifs et aussi variés que :

- L'aménagement du territoire : avec le CPER, le Contrat de Territoire, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le nouveau siège social de la Communauté d'Agglomération qui sera effectif courant 2022, ou encore le renouvellement urbain (avec le logement social, les subventions OPAH ou encore les aides aux travaux de façades),
- La mobilité douce : travaux de la « Flow vélo » sur la commune de Saintes,
- L'éducation : avec le plan de travaux pluriannuel sur les bâtiments scolaires déployés sur la ville,
- Le développement durable, les milieux naturels et énergies : la poursuite du programme TEPOS, de la modernisation des déchetteries, ou encore la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

En outre, il y a déjà des domaines dans lesquelles Ville et Agglomération travaillent ensemble :

- Des temps de travail concertés entre les Directions Générales des deux collectivités,
- Des services en communs qui fonctionnent, comme la Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications (DSIT),
- Une politique d'achats groupés : un groupement de commandes pour les prestations de services comme dans les logiciels de maintenance ou pare feux,

- Des actions de formation réalisées sur site par le CNFPT pour les personnels de la Cda, du CCAS et de la Ville.

Et, au-delà, d'une manière générale, le financement des projets structurants s'effectuent désormais de manière concertée en lien avec le projet de territoire et le programme « Action Cœur de Ville ».

## Les hypothèses de la prospective sont récapitulées ci-dessous :

### **Sur les recettes et dépenses courantes de fonctionnement**

- Concernant les recettes, le volet fiscal de la prospective a été bâti sur les hypothèses suivantes :
  - Une progression physique des bases à 0,80% sur la bâti, compte tenu de la dynamique sur les projets de constructions nouvelles ;
  - Une progression du coefficient de revalorisation des bases locatives, telle que prévue dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022, de 3,4% ;
  - Une prévision des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DTMO) prudente, malgré les perspectives dynamiques du marché immobilier sur la Ville ;
  - Une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) compensée par l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) :
    - La DGF forfaitaire évolue sur la base d'une baisse comparable aux deux dernières années précédentes. En effet, une ponction de la DGF forfaitaire est effectuée chaque année par le gouvernement pour financer la péréquation et notamment la DSU. Et, l'absence d'un dynamisme de population ne pourra pas venir compenser la baisse liée à la ponction.
    - En revanche, comme l'attestent les dernières évolutions, il est envisageable de considérer que la commune va enregistrer une évolution des deux autres dotations à savoir :
      - Une diminution de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) cette année encore, avant une stabilisation de celle-ci.
      - Une progression de la DSU compensant la diminution de la DGF.
  - Maintien d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement (avec une hausse estimée de 1,30%, inflation déduite) et évolution normal des recettes de fonctionnement (en sus de celles évoquées ci-dessus).
  - Concernant les dépenses :
    - Fin de versement de la subvention au délégataire du stationnement avec une économie de 100 K€ HT par an à partir de 2023 ;
    - Le maintien des aides et subventions aux associations.
    - Flux financier avec la CdA de Saintes :
      - L'AC (Attribution de Compensation) provisoire passe 1 058 661 € en 2022 (en diminution de 37 383 € par rapport à 2021). Cette évolution est liée au transfert des compétences de « Eaux Pluviales Urbaines » et « PLU ».

### **Sur l'Épargne de Gestion :**

Un niveau d'épargne de gestion<sup>12</sup> établi, dans le scénario de base, à 4,5 millions d'euros : c'est un scénario prudent car il s'agit du montant minimum pour faire face aux dépenses exceptionnelles de l'année. Pour mémoire, en 2021, ce montant est de 5,5 millions d'euros.

En effet, la collectivité est prudente, en raison de la triple incertitude qui pèse sur ses finances :

- Incertitudes sur le 011 (charges à caractère général), en raison de l'inflation. Aujourd'hui, nous ne pouvons savoir si cette inflation est structurelle ou conjoncturelle ;
- Incertitudes sur le 012 (charges de personnel), en raison des mesures du gouvernement ;
- Incertitude sur la contribution de la ville au redressement des finances publiques.

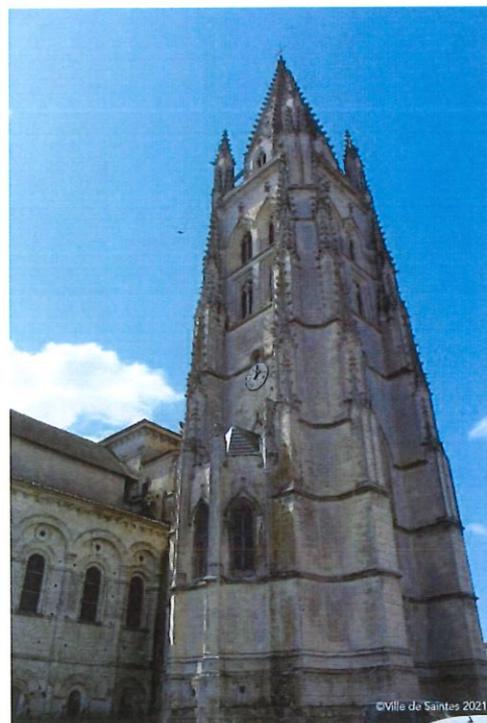
### **Sur les recettes et dépenses d'investissement :**

- Une Épargne Nette utilisée pour financer les investissements chaque année ;
- Des recettes d'investissement se rapprochant de communes similaires de la Nouvelle-Aquitaine pour le FCTVA et les subventions en hausse avec le Programme « Action Cœur de Ville » ;
- Un plan de cessions immobilières programmé ;
- Des emprunts nouveaux avec une estimation de taux à 1% ;

<sup>12</sup> Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- Des dépenses d'équipement annuelles de 8 millions d'€ qui passent par la mise en œuvre d'un programme d'investissement annuel et pluriannuel, intégrant des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que des projets de mandat :
  - L'engagement des travaux des différents plans, sur :
    - Les bâtiments : culture, scolaire, sportif et autres bâtiments publics
      - Un minimum de 1 800 K€ est dédié par année à la rénovation du patrimoine communal. Ces dépenses permettent de sauvegarder l'état sanitaire de nos bâtiments. Cette année cette dépense va être augmentée avec les travaux d'urgence sur l'abbaye aux dames par exemple, avec la réfection de la charpente qui menace de s'effondrer pour un montant de 230 K€ TTC.
      - Concernant les autres fonctions, le scolaire sera une nouvelle fois prioritaire avec de nombreuses interventions des remises en état des classes scolaires concernant des sols vétustes, de la rénovation énergétique avec des changements de menuiseries et, enfin, un chantier important sur le restaurant scolaire de Roger Perat (reprise complète de la toiture terrasse, changement des menuiseries et installation d'un système de traitement d'air obligatoire qui n'existe pas aujourd'hui). Le sport aura des priorités sur la mise hors d'eau et hors d'air de nos gymnases et les derniers confortements structurels présentant des risques (Tennis et Grand Coudret).
    - Les infrastructures : voirie/trottoirs, éclairage public, défense incendie, réseaux (électricité, etc), sécurité
    - Le plan de renouvellement de la voirie se poursuit avec les axes prioritaires ayant peu de reprises des réseaux et, à partir de 2023, la coordination avec les différents concessionnaires qui est engagé, depuis 2020, permettra de réaliser des rues complexes mais nécessitant une réfection urgente. Cette année le budget est augmenté de 150 K€ amenant ces dépenses à 1 410 K€ avec l'intégration de commandes spécifiques sur la réfection des trottoirs.
    - Le cadre de vie : aménagement paysagé, plantations, jeux de plein air, sanitaires publics
      - La politique paysagère et d'actions sur la biodiversité se poursuit avec une enveloppe de 175 K€. La qualité du cadre de vie sera également la remise en état des sanitaires publics avec 80 K€ dédiés cette année, et la poursuite de la rénovation des aires de jeux pour les enfants à hauteur de 70 K€.
    - Le renouvellement des équipements (véhicules, informatiques, mobiliers...).
  - Des projets prioritaires :
    - L'évolution du projet du Site Saint-Louis avec la validation de l'avenir de l'aménagement de ce futur quartier et la poursuite, en 2022, de redonner vie à ces espaces avec de nouveaux événements et aménagements des espaces extérieurs.
    - La poursuite du programme urbain autour du quartier Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre Gallo-romain, dont l'ensemble s'inscrit dans le projet pluriannuel « Action Cœur de Ville » :
      - Le lancement du chantier de l'amphithéâtre pour une durée de deux ans et demi avec une première tranche jusqu'à septembre pour un budget de 1 612 K€ pouvant se poursuivre par la tranche 2.
      - Sans oublier la poursuite du chantier de St Eutrope et la finalisation de la tranche 1 de restauration cet été, pour ensuite finaliser l'étude de la tranche 2 et permettre la réalisation du chantier de la crypte en 2023.
    - L'aménagement du site de la Palu avec le lancement de l'étude pour la maison de la nature et une reprise importante des cheminements et mobiliers.
    - La réfection de la piste d'athlétisme débutant en mars 2022 avec de nouveaux aménagements et une nouvelle disposition des différentes aires, mais également la reprise complète du terrain d'honneur (niveau de sol, drainage, arrosage).
    - La poursuite du projet de Dojo Municipal avec la fin de la mission de programme et le lancement du concours d'architecte.
    - L'amélioration de l'habitat (en OPAH, en lien avec la CdA),
    - Et, d'une manière générale, le redéploiement des actions « Cœur de Ville ».
- Flux financier avec la CdA de Saintes :

- L'AC (Attribution de Compensation) provisoire passe en 2022 à 216 854 € : elle comprend les transferts antérieurs des compétences « Zones d'activités » et « Gens du voyage » (pour 58 573 €), auxquelles s'ajoute le dernier transfert de compétence du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (pour 158 281 €).

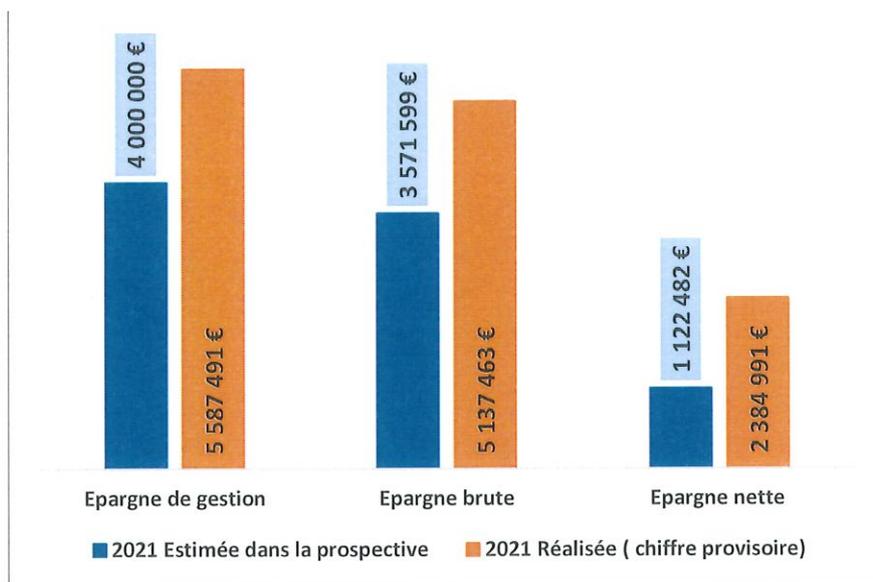


**La prospective**, sur la base des hypothèses : une prospective pluriannuelle de mandat

Cette prospective se poursuit dans la lignée de celle précédemment annoncée l'année dernière, en tenant compte des prévisions de résultats de 2021.

En premier lieu, nous avons des résultats plus satisfaisants qu'envisagé lors de la prospective 2021.

Au niveau de l'épargne, nous avons obtenu un montant supérieur de plus de 1 million d'€ comme l'atteste le tableau ci-dessous :

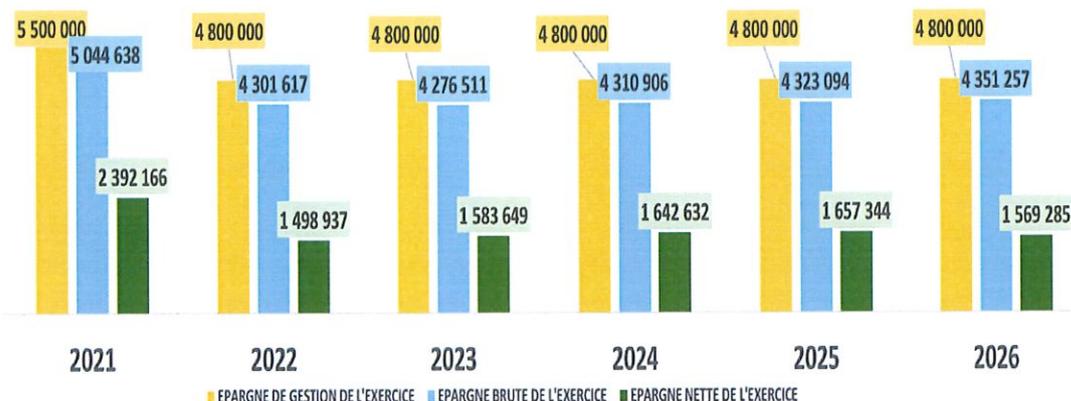


Au niveau des dépenses d'investissements, la collectivité a réussi à être très proche de son objectif alors que la crise a fortement impacté le pays. En effet, elle réalise plus de 6 700 k€ de travaux. Dans le même temps, elle a réussi à se mobiliser pour solliciter des subventions.

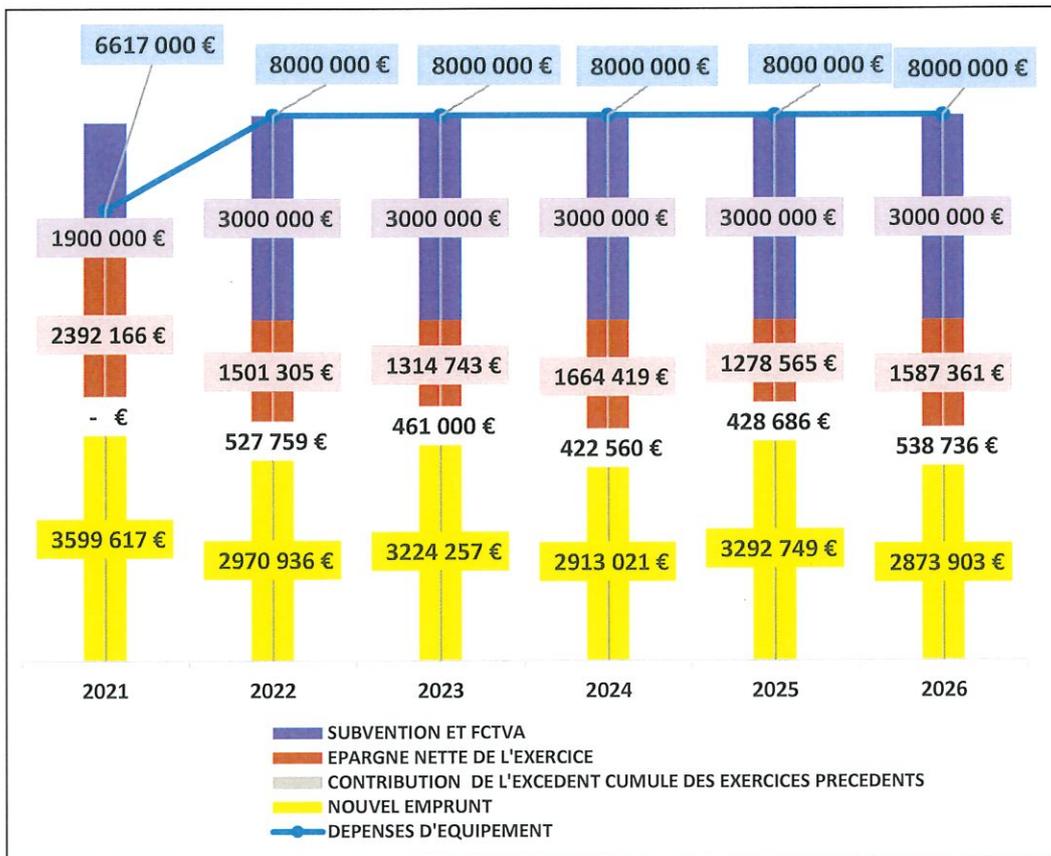
Pour la perspective 2022-2026, la commune souhaite garantir un niveau d'épargne satisfaisant, permettant d'autofinancer un programme pluriannuel d'investissement (PPI) nécessaire pour renforcer l'attractivité de notre commune.

La Ville poursuit ainsi la trajectoire fixée dès l'année le début de mandat, et s'inscrit pour ce 2d budget de la mandature avec les principes suivants :

- Une épargne prudente compte tenu des nombreuses incertitudes. Aussi, la ville émet un niveau d'épargne de gestion à 4,5 millions d'euros. D'une certaine manière, elle provisionne 700 000 euros par rapport à l'épargne de gestion 2021, pour faire face aux nombreuses incertitudes.

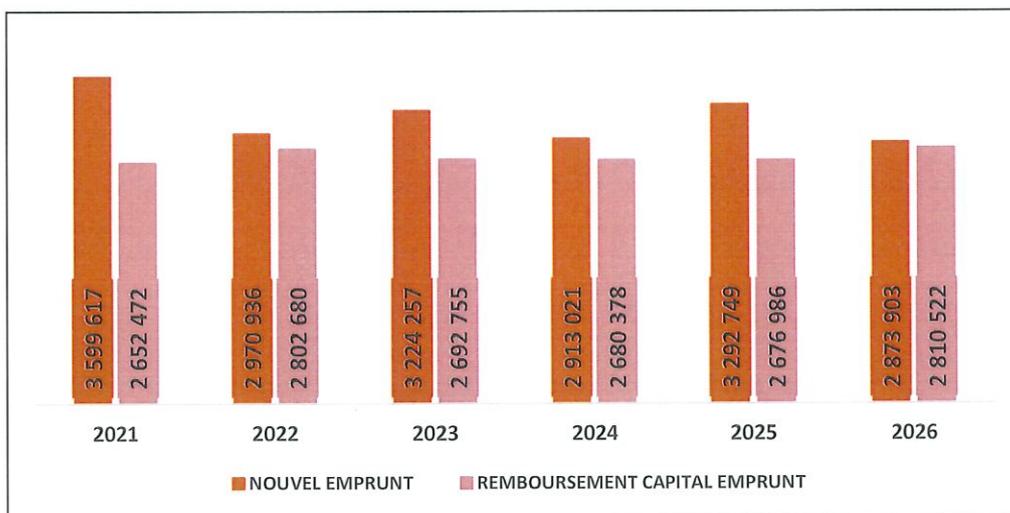


- Un financement des investissements très raisonnable grâce à un niveau de subvention satisfaisant et la mobilisation du fonds de roulement.

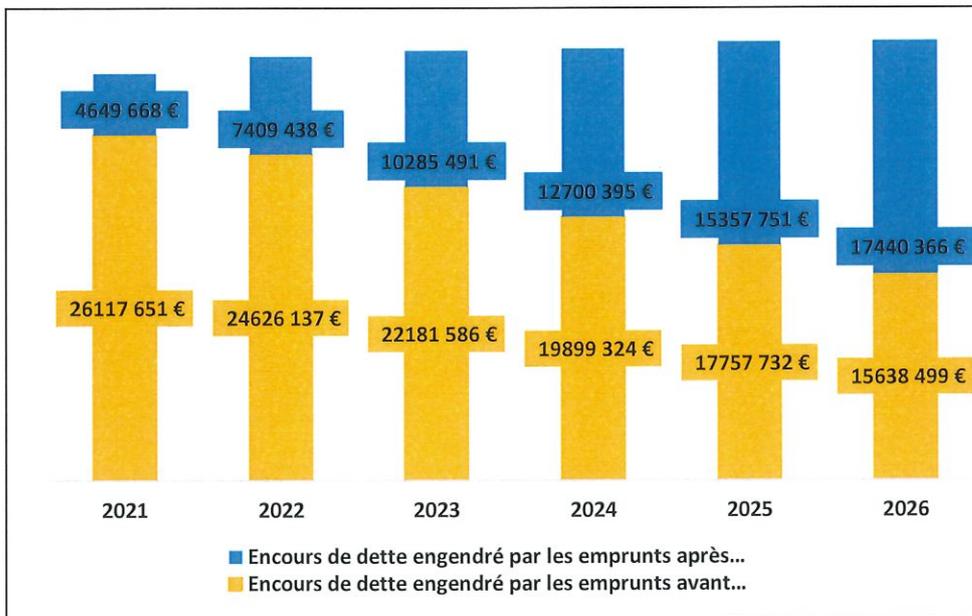


	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SOLDE DE L'EXCEDENT CUMULE DES EXERCICES PRECEDENTS	5 000 000 €	4 472 241 €	4 011 241 €	3 588 681 €	3 159 995 €	2 621 259 €

- Une évolution de l'encours de dettes plus maîtrisée que la prospective de l'année dernière. En effet, la collectivité sauf en 2021, s'endette d'environ 200 K€ à 100 K€ par an.

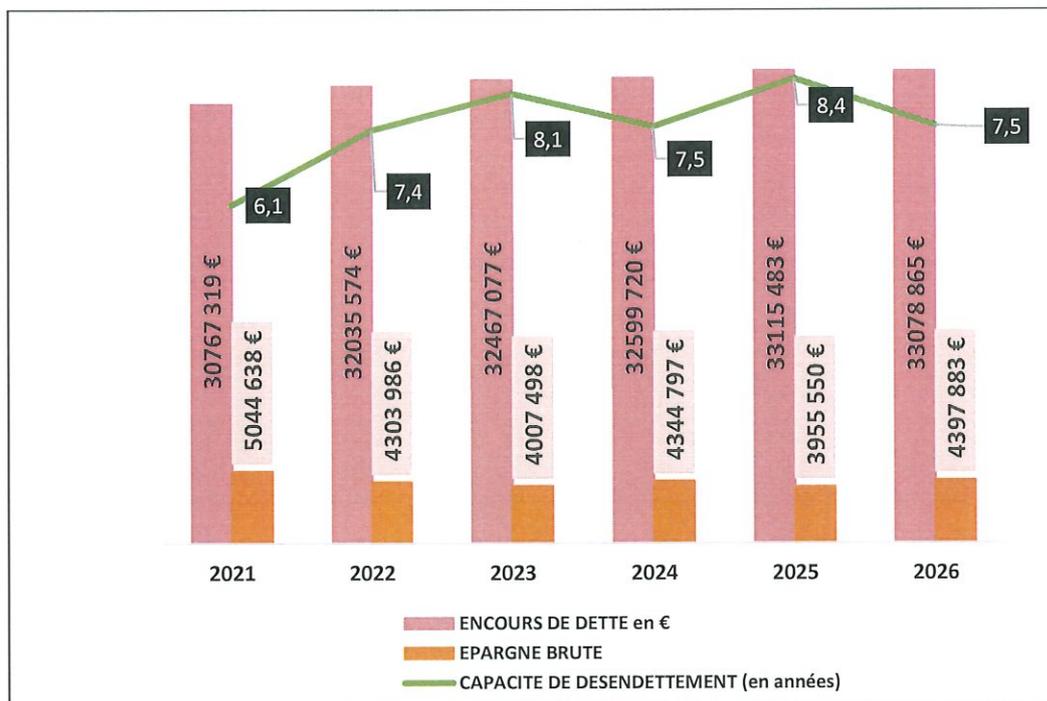


Enfin, alors que la collectivité n'a jamais autant investi, elle arrive à générer un stock de dettes faible.



- Compte tenu des éléments, la solvabilité de la collectivité est largement inférieure au niveau de 12 ans.

Ainsi, force est de constater que cet encours augmente très peu au regard du volume des investissements à réaliser sur le mandat : le ratio d'endettement<sup>13</sup> demeure à cet effet bien en-deçà du seuil limite admis par la doctrine.



Afin de mettre en œuvre le plan d'investissement, plusieurs Autorisations de Programmes (AP) ont été créées en 2021 pour la mise en place de ce PPI ambitieux, qui permettra à la Ville de répondre aux attentes et préoccupations des Saintaises et Saintais pour une ville attractive où il fait bon vivre.

<sup>13</sup> Capacité De Désendettement (CDD) = Encours de la Dette/Epargne Brute

Pour mémoire, selon la loi de programmation des finances publiques, une collectivité atteint un seuil critique quand le ratio est proche de 13 ans.

### 3. Les Ressources Humaines

Cette section, présentée au stade du débat sur les orientations budgétaires, répond à l'obligation intégrée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10 000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

#### 3.1. La structure et l'évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 31 décembre de chaque année.

##### Effectifs permanents

L'effectif permanent est représenté par les agents titulaires et contractuels dont les contrats ont une durée supérieure à 1 an. La Ville compte **348 agents** en fonction sur un poste permanent au 31/12/2021.

##### Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	femmes	Hommes
filière administrative	76	15
filière technique	34	134
filière animation	1	2
filière culturelle	51	22
filière sportive	1	0
filière police municipale	1	11
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>184</b>

##### Effectifs titulaires

L'effectif titulaire s'élève à 326 agents au 31/12/2021 qui représentent 93,7% de l'effectif permanent. Les agents non titulaires constituent 6,3 % de l'effectif permanent.

##### Part des titulaires et non titulaires

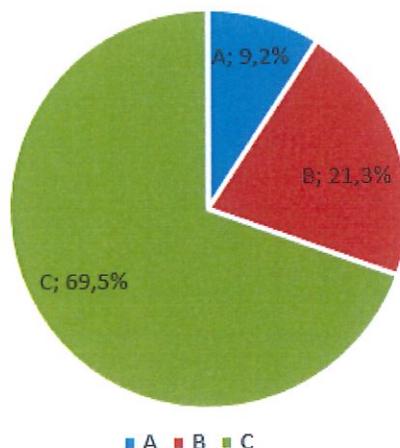
	Femmes	Hommes
Titulaires	92%	95%
Non-titulaires	8%	5%

##### Répartition par filière de l'effectif titulaire

La filière technique, avec 164 agents, représente 50 % de l'effectif titulaire.

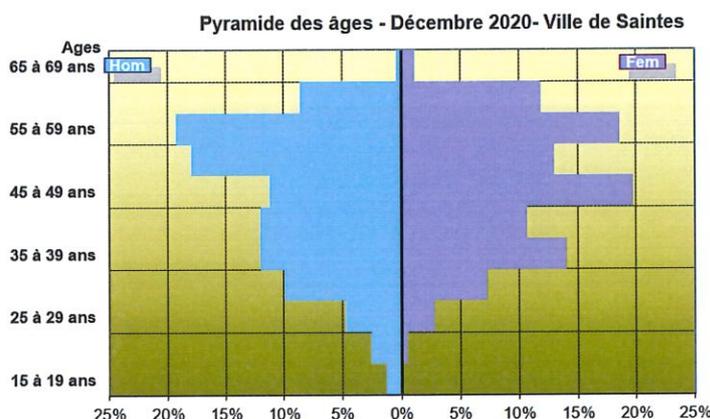
	Femmes	Hommes	
filière administrative	71	9	80
filière technique	31	133	164
filière animation	1	2	3
filière culturelle	46	20	66
filière sportive	1		1
filière police municipale	1	11	12
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>175</b>	<b>326</b>

Depuis 2013, le rapport hommes/femmes dans l'effectif Titulaire reste stable : 53,7% d'hommes, 46,3% de femmes. La catégorie C demeure largement majoritaire (69,5% des titulaires).



### Pyramide des âges

La répartition des agents par âges fait toujours apparaître un vieillissement de l'effectif permanent. L'âge moyen est de 48 ans et demi.



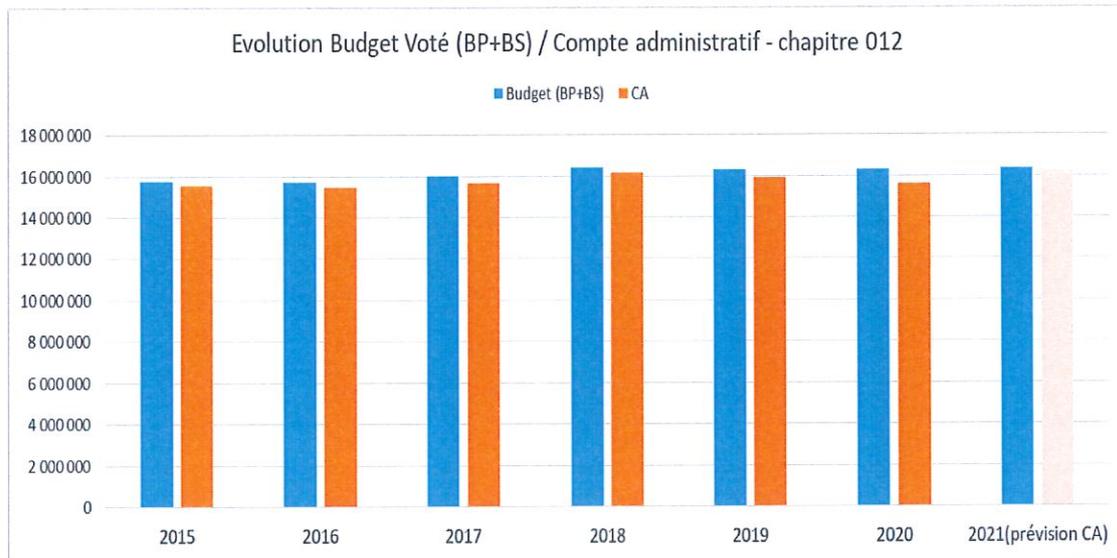
### 3.2. L'évolution des dépenses

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses liées aux charges de personnel :

- Rémunérations de l'ensemble des agents et charges liées (quels que soient les statuts),
- médecine du travail
- et les assurances du personnel

Il comprend également la rémunération du personnel extérieur qui fait suite à une convention (notamment avec le Centre de Gestion 17 pour l'ACFI, la Communauté d'Agglomération de Saintes pour le personnel de la DSIT, RGPD), ainsi que le paiement de contrats GUSO (intermittents du spectacle).



### 3.3. La rémunération et temps de travail

#### 3.3.1. La rémunération

La Ville de Saintes a mis en place un régime indemnitaire basé sur la fonction de l'agent. Cependant, le traitement de base (c'est à dire les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente plus de 80% des rémunérations.

En 2021, le régime indemnitaire représente 1,4 millions d'€ sur 16,2 millions d'€ de rémunération, soit 8,6% (8,3% en 2020).

En la matière, la Ville s'est engagée dans une démarche de tendant à parvenir progressivement à l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes.

#### 3.3.2. L'action sociale

La Ville mène une action d'accompagnement à l'action sociale en direction des agents sur trois volets :

- Chèque-déjeuner : la valeur faciale d'un chèque-déjeuner attribué aux agents est actuellement de 6 €, soit 2,4 € pour la part agent et 3,6 € pour la part employeur.
- Le Comité des Œuvres Sociales (COS) : une association d'action sociale pour le personnel, subventionnée par la Ville, permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux (CNAS, loisirs, billetterie...).  
En 2021, un partenariat a notamment été mis en place avec le COS pour l'opération des chèques cadeaux de Noël aux personnels (35 K€).
- Enfin, elle contribue au financement des garanties de protection de prévoyance (participation garantie maintien de salaire).

#### 3.3.3. Le temps de travail

**Répartition femmes-hommes sur le temps partiel**

		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	1	1
	Temps complet	14	16
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
Catégorie B	Temps partiel	6	4
	Temps complet	44	20
	<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>24</b>
Catégorie C	Temps partiel	18	3
	Temps complet	81	140
	<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>143</b>
Total toutes catégories	Temps partiel	25	8
	Temps complet	139	176
	<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>184</b>

A compter du 01 janvier 2022, un nouveau protocole du temps de travail et son aménagement est mis en place afin de respecter le cadre réglementaire des 1 607 heures annuelles.

## LES BUDGETS ANNEXES

### 4. Perspectives sur les budgets annexes

#### 4.1. Budget annexe « Golf »



Section de fonctionnement (BP 2021) : 696 048 €

Section d'investissement (BP 2021) : 170 740 €

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont intégralement remboursées par ce budget annexe.

Le golf de Saintes Louis Royer-Guillet est un acteur du développement touristique et économique de notre territoire. Depuis quelques années, le Golf a enregistré une hausse régulière de ces recettes, et notamment celles relatives à la vente des produits et services. Toutefois, les années 2020 et 2021 ont été impactées des effets de la crise sanitaire et de l'arrêt des activités décidées par le Gouvernement.

Toutefois, il conviendra de poursuivre les actions de nature à contribuer à l'attractivité du territoire, en s'appuyant notamment sur cette activité qui attire des publics réguliers et variés.

Ainsi, pour 2022, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire qui pèsera encore sur l'activité du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet, il s'agit d'accompagner l'objectif d'attractivité et de notoriété au niveau départemental, régional et national, en s'appuyant sur ses points forts :

- La qualité d'entretien du parcours et plus précisément sur les Greens, qui passe par des formations de « Greenkeeping » pour nos agents.
- Le maintien de l'accueil de Championnats régionaux et nationaux comme nous pouvons le faire avec le Grand Prix Jeunes (trophée regroupant les meilleurs jeunes de France)
- Amplifier le rôle de l'association au sein du golf (animation des différentes compétitions, championnats fédéraux) et travailler en étroite collaboration avec les adhérents de celle-ci.
- Développer la partie restauration avec l'arrivée du nouveau restaurateur, qui va permettre de s'identifier comme un véritable « restaurant » sur le territoire afin d'emmener des gens de l'extérieur.
- Proposer des nouvelles activités en parallèle du Golf tel que le Footgolf qui se développe en France et qui n'existe nulle part en Nouvelle-Aquitaine.
- Approfondir le partenariat avec l'Agrocampus
- Accroître les recettes de partenariat en allant chercher de nouveaux partenaires et en proposant de nouveaux packs et supports publicitaires.

Pour ce faire, l'année 2022 visera à :

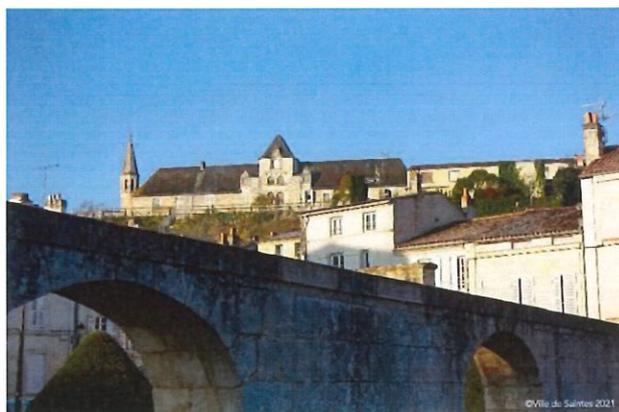
- Débuter les travaux du parcours (drainage) qui sont essentiels à la pratique de cette activité tout au long de l'année et contribue à garder notre parcours en excellent état.
- Continuer à maintenir également le terrain en bon état (élagages des arbres, nettoyage des sous-bois, ...).

- Améliorer la communication du golf afin de s'ouvrir sur l'extérieur par le biais des réseaux sociaux, site internet et profiter de l'attrait touristique de notre ville (partenariat avec l'office du tourisme)
- Augmenter les recettes en accroissant le nombre de nouveaux golfeurs (l'accueil de groupe, de compétitions, séminaires...) et par le développement de notre Proshop.

En matière d'investissement de matériel qui reste primordial pour garantir un travail sérieux et soigné, un plan pluriannuel d'investissement est proposé.



#### 4.2. Budget annexe « Site Saint-Louis »



Section de fonctionnement (BP 2021) : 6 971 122 €

Section d'investissement (BP 2021) : 7 551 956 €

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, et qui a fait l'objet d'un réaménagement, est désormais remboursé depuis 2021. Pour autant, il conviendra d'anticiper l'acquittement, par le Budget Annexe, d'une dette envers le Budget Principal à l'issue de l'opération, d'une somme d'un peu plus de 6 millions d'euros.

Le projet de Saint-Louis, acté entre l'ancienne municipalité en 2018 et l'opérateur Linkcity, a vu ses chances de réalisation fortement entravées par des modalités de cessions et une faisabilité discutée.

Friche hospitalière à l'abandon depuis 2008, la municipalité a fait une priorité la restauration de ce lieu emblématique pour les Saintais. Dans un contexte difficile, marqué par un ancien projet acté en 2018 entravé par une faisabilité et des modalités de cession discutées, la municipalité a exprimé sa volonté de faire du lieu un hub structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et son histoire avec les Saintais.

Ce projet mené dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », est présenté comme un symbole de la nouvelle stratégie du territoire, marqué par la volonté de concevoir la ville de demain en étroite collaboration avec les services de l'Etat.

A ce titre, le nouveau projet de Saint-Louis est doté d'un certain nombre de choix le différenciant du projet précédent :

- La suppression de l'ascenseur et du projet de réalisation d'un hôtel-restaurant dans la chapelle,
- La réalisation d'un permis d'aménager comprenant une décomposition du site en différents lots qui feront l'objet de cessions, afin d'optimiser la valorisation du foncier et la réalisation du projet dans le temps,
- La construction de logements locatifs et résidentiels, sociaux et qualitatifs,
- Le choix de conserver le logis du gouverneur, la chapelle, et le belvédère dans le domaine public et accessibles à tous.

Dans cette perspective, le redéploiement du projet et du futur quartier de Saint-Louis s'est matérialisé en 2021 dans la façon suivante :

- Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement positionnant Saint-Louis comme la porte d'entrée touristique du territoire, incluant les perspectives sur Saint-Eutrope et le Vallon des Arènes,
- Lancement d'une consultation et attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS, chargée d'accompagner élus et techniciens dans la formalisation du projet,
- Réalisation d'une démarche de concertation publique de 3 mois intégrant élus, associations et citoyens,
- Réalisation d'une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet « Fonds Friche », aboutissant à l'attribution d'une enveloppe de 800 K€.

